

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MIRAMAS
SEANCE PUBLIQUE DU 10 JUILLET 2009

La séance est ouverte à 19 heures dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

** Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des élus du Conseil municipal :*

Etaient présents, Mesdames et Messieurs :

Frédéric VIGOUROUX, Gérard GERON, Gérald GUILLEMONT, Maryse RODDE, Marie-Pierre VIAL, Jean GUILLON, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Laetitia DEFFOBIS (*jusqu'à 22h20*), Fadela AOUMMEUR, Christian PEYRO, Guy DEMARETZ, Liliane FLEURY, Jacques RODRIGUEZ, Gérard GACHON, Robert SORIANO, Armelle RAFFINI, Christian NAVARRO, Danielle GACHE, Eric MARCHESI, Martine ARFI-AYALA, Fatma LAPRADE, Corinne LE CAR, Géraldine BUTI, Jean-Claude DETOURNAY, Patricia GIMENES, Eric ROUBY, Claude MIKAELIAN, Sandrine VENTURE, Cécile DUMAS.

Etaient représentés, Mesdames et Messieurs :

Jean-Eudes JOFFRIN par Christian NAVARRO,
Fatima FETTACHE BOUGUESSA par Laetitia DEFFOBIS (*jusqu'à 22h20*),
Pierre CARLIN par Eric ROUBY,

Maryline KERAUDY par Jean-Claude DETOURNAY,
Virginie BICHET par Patricia GIMENES.

Etaient absentes, Mesdames :

Laetitia DEFFOBIS (*à partir de 22h20*),
Fatima FETTACHE BOUGUessa (*à partir de 22h20*).

A) Désignation du Secrétaire de séance.

M. le MAIRE.- Je vous propose de désigner **Mme Marie-Pierre VIAL** pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

M. le MAIRE.- Avant d'aborder la ratification du procès-verbal, je dois vous proposer d'ajouter à l'ordre du jour un additif au tableau des effectifs, car une erreur y a été commise : « Modification du tableau des effectifs ». Il ne s'agit que d'une question technique, et c'est en plus une question liée à l'embauche d'un policier. Je pense que tout le monde sera d'accord ?...

Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

B) Ratification du compte-rendu du Conseil municipal du 12 juin 2009.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ? Monsieur ROUBY ?

M. ROUBY.- Page 24, je ne m'adressais pas à M. GUILLEMONT, mais à M. MIKAELIAN quand je parlais de l'OGEC, etc..

M. le MAIRE.- Cette correction est enregistrée. Y a-t-il d'autres questions ?... On passe au vote ?

M. ROUBY.- Monsieur le Maire, nous allons voter contre ce compte rendu et on va vous expliquer pourquoi : tous les Conseillers municipaux ont dû être destinataires d'un courrier du syndicat Force Ouvrière, et dans la mesure où vous n'avez pas tenu compte de sa requête, Mme GIMENES va vous lire la lettre et nous ferons une intervention ensuite.

M. le MAIRE.- Vous avez une rectification à faire sur le compte rendu, alors ? Parce que là vous nous avez dit... *(Suite des propos couverts par ceux de M. ROUBY.)*

M. ROUBY.- On s'attendait à ce que cela soit fait par vous, car le syndicat Force Ouvrière a interpellé M. MARCHESI qui n'intervient pas ; donc on va donner lecture de cette lettre pour que l'assemblée en prenne connaissance, et nous ferons ensuite une déclaration.

M. le MAIRE.- M. MARCHESI va intervenir, mais il s'agit maintenant de la ratification du compte rendu du Conseil municipal... Je vous en prie, Monsieur ROUBY.

M. GUILLON.- Le compte rendu est-il faux ?... Il n'est pas faux !

M. MARCHESI.- Je veux bien répondre sur le problème de fond, mais pas de forme, car effectivement cela paraît... Sur le compte rendu, effectivement je ne suis pas intervenu suite à la lettre qui a été distribuée, parce que je ne pensais pas devoir le faire tant que je n'avais pas été interpellé en Conseil municipal, puisque cela faisait référence à un Conseil municipal.

Deuxièmement, si je ne suis pas intervenu, c'est parce que j'ai relu avec attention le compte rendu du dernier Conseil municipal, que je n'y ai rien vu d'anormal par rapport à ce que j'avais dit, que je n'ai rien à modifier, que je n'ai pas de précisions à donner, il n'y a rien d'inexact dans ce que je lis. Je précisais bien au début de mon intervention qu'elle n'était

pas polémique, d'ailleurs je l'ai relue et je ne vois toujours pas ce qui peut être de nature à polémiquer. Je précise donc que ce n'était pas avec la volonté de déclencher un débat qui, à mon avis, n'a pas lieu d'être. D'ailleurs, si les seuls soucis que l'on rencontre avec les organisations syndicales, y compris avec Force Ouvrière puisque c'est l'organisation syndicale qui m'a écrit, ne sont que ça, cela me rassure, car cela signifie que l'on n'a pas beaucoup de souci.

Ensuite –et je l'ai dit tout à l'heure en aparté à une personne d'un syndicat– effectivement, il y a peut-être un mot que je n'aurais pas dû dire qui est « jamais », car on ne doit jamais dire « jamais », mais si l'on veut faire de la sémantique, on peut regretter qu'il y ait le mot « jamais ». Maintenant, si c'est pour dire que pour FO, les conditions de travail avec la Majorité ne sont pas nouvelles, comme vous l'écrivez, et qu'elle les a déjà connues, je ne pense pas avoir voulu dire le contraire, ou dit le contraire. Tant mieux si FO a su travailler et je l'espère, et je continue à vouloir travailler avec FO comme avec les autres organisations syndicales ainsi qu'on l'a fait.

Pour ma part, je n'ai pas de souci vis-à-vis de ce compte rendu, rien ne me gêne, je n'ai rien à modifier dans ce procès-verbal qui me paraît en plus, comme le disait Jean GUILLON, tout à fait correct ; je ne vois pas ce qu'il y a à y modifier.

M. ROUBY.- Monsieur MARCHESI, cela fait...

M. le MAIRE.- Attendez ! Je peux quand même vous donner la parole, Monsieur ROUBY !

M. ROUBY.- Oui.

M. le MAIRE.- Vous avez la parole, Monsieur ROUBY.

M. ROUBY.- Merci, Monsieur le Maire.

M. le MAIRE.- Je vous en prie.

M. ROUBY.- Monsieur MARCHESI, cela fait plusieurs fois –et j'ai pour mémoire l'histoire du Compte Epargne Temps– que vous

vous exprimez au nom des syndicats. Pour que l'assemblée et les médias comprennent donc ce qui s'est réellement passé, nous allons lire la lettre qui nous a été adressée, et je ferai après un commentaire. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Par qui est signé ce document ?

Mme GIMENES.- Par la Secrétaire Générale, Mme Isabelle ROUBY.

M. le MAIRE.- De Force Ouvrière.

Mme GIMENES.- Exactement.

Monsieur l'Elu délégué au personnel,

Suite à notre conversation téléphonique du 7 juillet 2009 relative aux propos que vous avez tenus lors du dernier Conseil municipal en date du 12 juin 2009 et rapportés page 56 et 57 de son compte rendu, il nous serait fort agréable qu'un rectificatif soit apporté concernant certaines conditions de travail avec les syndicats dont vous avez dit que : « (...) les organisations syndicales n'ont jamais connu, (...). »

Nous tenons à préciser à l'ensemble des élus que le syndicat Force Ouvrière des territoriaux de la Ville de Miramas regrette que des informations inexactes soient portées à cette assemblée.

Notre syndicat a toujours répondu « présent » lors des différentes réunions proposées par l'autorité territoriale, et si nos points de vue ont parfois été divergents, nous avons toujours su travailler en étroite collaboration avec les différents Maires ou Elus délégués au personnel dès qu'il y avait un intérêt pour les agents. Ces conditions de travail ne sont pas nouvelles, nous les avons déjà connues, nous avons toujours voulu et pu exercer notre droit syndical.

Nous comptons sincèrement qu'un rectificatif soit apporté lors du prochain Conseil municipal afin de conserver, d'une part, notre indépendance syndicale et, d'autre part, nos relations de travail avec les Elus.

Assurée de la prise en compte de notre requête et persuadée de votre volonté à rétablir la vérité,

Nous vous prions de croire, Monsieur l'Elu délégué au personnel, à nos salutations syndicales ».

Tous les Elus ont eu une copie dans leur boîte aux lettres.

M. le MAIRE.- Vous êtes intervenue, vous avez lu le document... Monsieur MARCHESI, une dernière intervention ?

M. ROUBY.- J'ai une remarque à faire quand même, Monsieur le Maire...

M. le MAIRE.- Oui, Monsieur ROUBY, mais...

M. ROUBY.- ... Aussi bien à M MARCHESI qu'à vous, Monsieur le Maire.

M. le MAIRE.- Oui.

M. ROUBY.- Cela fait plusieurs fois que vous essayez d'asseoir votre légitimité sur l'assentiment du personnel et des organisations syndicales, que vous voulez à chaque fois quasiment unanime.

Nous sommes persuadés qu'une partie des agents de la Ville de Miramas apprécie le travail de votre équipe, et nous les respectons.

Pour autant, nous sommes persuadés qu'un grand nombre d'agents de la Mairie n'apprécient pas plus que cela vos décisions. Donner la proportion des uns et des autres serait, de votre part ou de la nôtre, bien prétentieux.

Cela étant, et même s'il n'y en avait qu'un qui vous fasse l'affront de penser différemment, vous vous devriez, en tant que Premier Magistrat, de le respecter. Vous ne représentez pas la pensée unique de l'agent unique, de l'électeur unique.

De façon plus objective, les agents de la municipalité ne sont pas des otages, il serait donc de bon ton de ne pas s'exprimer à leur place

ou en leur nom, et de leur laisser le droit de penser ce que bon leur semble.

Quant aux rumeurs, Monsieur MARCHESI, ce ne sont que des rumeurs, mais c'est peut-être aussi le seul moyen que vous laissez à certains de s'exprimer. Votre comportement ce soir, vu la requête du syndicat Force Ouvrière dont vous n'avez pas tenu compte, en est un cruel exemple. Merci.

M. le MAIRE.- Monsieur MARCHESI ?

M. MARCHESI.- On ne va peut-être pas passer la nuit là-dessus.

M. le MAIRE.- Non.

M. MARCHESI.- Je pourrais répondre point par point à tout ce qui a été dit ou écrit, mais je ne pense pas que cela soit de l'intérêt de la municipalité.

Par contre, je tiens à dire une chose quand même, quand je cite ou quand je parle des syndicats, je dis ce qu'ils ont dit, c'est-à-dire que je n'invente pas les choses, je tiens à le préciser aussi, comme vous, d'ailleurs, vous me citez, comme vous vous répétez ce que je dis. De ce fait, je ne parle pas au nom des organisations syndicales, je reprends simplement ce qu'elles disent et votent. Quand vous parlez d'unanimité, on pourrait reprendre tous les votes depuis que notre Majorité est là de CTP, de CHS... *(Suite des propos couverts par ceux de M. ROUBY.)*

M. ROUBY.- Vous ne parlez pas...

(Brouhaha.)

M. le MAIRE.- Je fais un peu de police là !

M. MARCHESI.- ... Unanimité ou pas.

M. le MAIRE.- Vous me demandez la parole, Monsieur ROUBY. Je ne suis pas un autocrate, mais il faut nous laisser terminer.

M. MARCHESI.- J'aimerais bien pouvoir finir, et d'ailleurs j'ai fini, car je n'ai rien à dire sur ce débat complètement stérile et inutile.

M. ROUBY.- Monsieur MARCHESI, vous avez amené le sujet sur votre terrain, et je le comprends, cela étant, ne parlez pas des votes, car c'est comme en Conseil municipal, c'est-à-dire qu'en Conseil municipal il y a parfois unanimité malgré l'opposition.

Cela étant, faites attention à ce que vous dites, parce qu'on parlait des conditions de travail et non pas des votes. Quand on reprend votre déclaration, il s'agit des conditions de travail, et quand vous parlez de tous les syndicats, je vous rappelle qu'avant les dernières élections, il n'y avait que deux syndicats : vous ne pouvez donc pas dire le terme « les ». Donc, faites attention à ce que vous dites et regardez bien la finalité des choses !

M. le MAIRE.- On va arrêter là, je crois, et je vais vous dire une dernière chose, Monsieur ROUBY : il n'y a pas de pensée unique ici, et il n'y a pas une volonté hégémonique de ma part.

Simplement, je voudrais quand même que vous soyez mesuré dans vos propos. Personne ici n'a remis en cause le compte rendu du Conseil municipal qui est exactement le reflet de ce qui a été dit. La lettre de ce syndicat vient de nous rappeler que, au vu du Conseil municipal, ce syndicat souhaitait faire au moins un éclaircissement, mais celui-ci ne touche pas la vérité ou la véracité de ce qui a été dit, cela touche une interprétation qui en est faite.

Je vais donc vous dire les choses comme elles sont : on travaille avec toutes les organisations syndicales dans le respect de ce que nous sommes : nous sommes des Elus, elles sont les organisations syndicales. Lorsque nous sommes en réunion paritaire et lorsque nous obtenons l'unanimité des organisations syndicales, nous serions bien bêtes de ne pas dire que la confiance, et en même temps le travail commun, lors de cette CAP a été correcte. Ce n'est pas de notre volonté de mettre tout le monde au pli.

Je vous rappellerai aussi –petite touche sympathique– que nous avons avec les organisations syndicales, pour leurs conditions de

travail, mis beaucoup de chantiers en route, y compris le CHSCT qui n'existait plus depuis de nombreuses années et que les organisations syndicales, comme l'ensemble des salariés, réclamaient depuis longtemps.

Cet épisode pour moi est clos, nous allons voter le compte rendu, et vous pourrez exprimer votre vote en levant ou baissant la main : qui est contre le rapport du Conseil municipal ?... Donc l'Opposition, groupe UMP. Qui s'abstient ?...

(M. ROUBY lève la main.)

M. le MAIRE (s'adressant à M. ROUBY).- Une abstention ?

M. ROUBY.- (Hors micro.)

(Rumeurs dans la salle.)

M. le MAIRE.- Monsieur ROUBY, on va avancer, s'il vous plaît. Vous savez que nous avons pris comme décision de discuter de tout, je pense d'ailleurs que ce soir nous allons discuter de tout, mais je voudrais que l'on avance un peu le Conseil municipal, parce qu'il y a des questions rapides à voir, et vous aurez l'occasion de vous exprimer.

Nous reprenons le vote : qui s'abstient ?...

POUR : 29 (26 groupe Pour Miramas + 3 groupe d'Opposition de Gauche)

CONTRE : 6 (groupe DVD Divers Droite)

ABSTENTION : 0

M. le MAIRE.- Nous passons à la question numéro 1.

M. ROUBY.- Monsieur le Maire ?

M. le MAIRE.- Cela fait-il avancer le débat, Monsieur ROUBY ?

M. ROUBY.- (Hors micro.)

M. le MAIRE.- Une rectification ?... Sur quoi, Monsieur ROUBY ?

M. ROUBY.- Monsieur le Maire, lors du dernier Conseil municipal, on sortait des élections européennes, donc il valait mieux parler d'un parti qui ne s'était pas trompé de campagne, et nous l'avons, pour notre part, soutenu. Vous dites avec malice « groupe UMP », je vous rappelle que nous sommes le groupe « Divers Droite ». Merci.

M. le MAIRE.- Je demande à l'ensemble de la presse de regarder le dernier compte rendu du Conseil municipal !... Je ne me serai pas permis de le dire, c'est vous-même qui l'avez annoncé, et d'ailleurs à notre grande surprise ! Mais, peut-être qu'une organisation syndicale nous rappellera cela. En tout cas, on avance, s'il vous plaît, et on garde le sourire.

C) Délibérations

*** ADMINISTRATION GENERALE**

N°1 - Convention d'objectifs et de moyens entre la Commune de Miramas et l'association Office du Tourisme de Miramas.

Rapporteur : Mme VIAL (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?

M. MIKAELIAN.- Sur la convention et son contenu, je n'ai rien de particulier à dire. Mon intervention a pour but de demander quelques précisions sur la désignation du président de l'Office du Tourisme. J'ai le sentiment que cette désignation n'aurait pas été faite dans les règles de l'art, je souhaitais donc obtenir des précisions de Mme VIAL : comment, par exemple, les gens ont-ils été convoqués à l'assemblée de l'Office du Tourisme pour élire le président actuel ?

Mme VIAL.- Nous avons fait des adhésions comme dans toutes les associations, les gens ont adhéré, et nous avons fait une assemblée générale où il a été élu démocratiquement. Je crois que nous

étions presque 50 personnes. Ce sont les adhérents de l'Office du Tourisme qui ont élu le président.

M. MIKAELIAN.- J'entends bien, mais mon souci est de savoir comment ont été invités les gens à adhérer ? Comment ont-ils été convoqués ?

Mme VIAL.- Pendant la campagne déjà –et je ne sais si vous-mêmes en aviez parlé– comme nous avons parlé de jumelage, cela intéressait énormément de monde, et depuis que nous étions élus, des gens m'avaient demandé comment adhérer ? Comment se joindre aux travaux de jumelage ? C'est donc ce que nous avons fait, et l'assemblée générale ne s'est tenue qu'au mois de novembre, elle ne s'est pas tenue tout de suite. Pendant six mois, nous avons eu des adhésions, la plupart de mes collègues ici adhèrent, mais on n'est pas 40 et tous n'y sont pas. On a élu le président comme cela se fait dans toutes les associations.

M. MIKAELIAN.- Oui, mais...

M. le MAIRE.- Attendez, Monsieur MIKAELIAN : vous souhaitez encore intervenir ?

M. MIKAELIAN.- Oui.

M. le MAIRE.- Je voudrais que l'on soit concis.

M. MIKAELIAN.- On peut être concis, mais essayer de dire ce que l'on a à dire, si vous voulez bien, Monsieur le Maire.

Mon souci est de savoir si les Miramasséens ont été informés de ce qui se passe à l'Office du Tourisme, de cette modification, de la possibilité d'adhérer, et ensuite est élu qui est élu, le problème n'est pas là. Pour ma part, j'ai le sentiment –puisque cela ne vient pas, je vais le dire– qu'il y a eu une information par la presse, et pas par toute la presse : par un journal qui est *La Provence*. Personnellement, cela me semble un peu cavalier d'informer la population de Miramas par une partie de la presse qui réside dans notre département. On a la chance justement dans

notre département d'avoir deux quotidiens régionaux... Rapidement un de gauche qui est *La Marseillaise*, et un de droite est *La Provence*...

(Rires de l'assemblée.)

M. MIKAELIAN.- Je suis étonné... J'entends rire, mais *La Provence* est la contraction du *Méridional* et du *Provençal* !

M. le MAIRE.- Monsieur MIKAELIAN, on ne va pas refaire l'histoire de la presse ! Ces propos n'engagent que vous, et je vous demande de conclure.

M. MIKAELIAN.- Ces propos n'engagent que moi et je les confirme, Monsieur le Maire. Mais, c'est bien qu'il y ait une presse d'opinion et que cela ne soit pas très monolithique.

Si l'on convoque une assemblée générale par un journal quel qu'il soit, cela ne me semble pas juste. Je me demande, dans ces conditions-là, si les choses sont acquises définitivement ? Ma question est toute simple là-dessus.

M. le MAIRE.- Monsieur GUILLON ?

M. GUILLON.- Très rapidement, parce qu'il n'y a pas de quoi polémiquer. D'abord, l'Office du Tourisme est une association avec exactement les mêmes statuts qu'il y avait avant. Du temps de M. CARLIN, l'Office du Tourisme était une association, et les assemblées générales sont toujours convoquées comme d'habitude, c'est-à-dire que l'on convoque les membres. Que cela soit écrit dans telle ou telle presse, à la limite cela n'a pas tellement d'importance, et j'allais dire que c'est le problème de l'association ! Ce n'est pas compliqué ! Pour polémiquer là-dessus, on commence par prendre la carte de l'association, on y va et on dit qu'il faudrait, lorsque l'on prévoit une assemblée générale, le faire passer dans *La Provence* et dans *La Marseillaise*. Enfin, en aucun cas, de mon point de vue, ce n'est l'affaire du Conseil municipal.

M. le MAIRE.- Je rajouterai une chose... Je pense que l'on va avoir une longue soirée. Monsieur ROUBY a demandé la parole. Je préviens l'auditoire.

M. ROUBY.- Je vous remercie, Monsieur le Maire, mais je pense qu'ils s'en aperçoivent sans que vous ne leur signaliez. Merci.

Pour revenir sur les propos de M. MIKAELIAN concernant des quotidiens, à part *Le FIGARO*, je ne vois pas beaucoup de journaux qui sont à droite.

(Rires de l'assemblée.)

M. ROUBY.- Cela étant, sur Miramas *La Marseillaise* est bien plus objective que *La Provence*, que vous dites, Monsieur MIKAELIAN, à droite : personnellement, je ne la vois pas du tout à droite. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Vous critiquez tous la presse en disant qu'elle est « presse d'opinion »... Je vais vous dire franchement, je pense qu'en ce qui concerne l'Office du Tourisme, la remarque de M. GUILLON était justifiée et je vous encourage, Monsieur MIKAELIAN, à prendre la carte à l'Office du Tourisme et de participer au travail que d'ailleurs sur le fond, vous allez approuver avec nous.

En ce qui concerne la presse, je ne voudrais pas qu'on laisse penser deux choses :

- d'abord, la Ville travaille avec toute la presse –je les prends à témoin– nous donnons l'information que nous pouvons, nous ne sommes pas parfaits, mais nous donnons toute l'information et à chaque fois qu'une question est posée, nous essayons d'y répondre.

- d'autre part, je soutiens personnellement évidemment la presse régionale qui est de moins en moins nombreuse dans notre pays et qui évite justement d'avoir la seule pensée unique qui est la télévision. C'est difficile pour la presse de vivre aujourd'hui, et tous les journaux sont dans une situation très difficile.

Par ailleurs, je crois qu'il me paraît essentiel de constater que l'Office du Tourisme s'est développé. Nous avons d'ailleurs la semaine dernière inaugurée une annexe de l'Office du Tourisme au Vieux Miramas, ce qui va permettre, avec une navette notamment, d'entraîner des touristes dans notre ville, pour aller visiter le vieux Miramas et d'autres lieux, bien sûr. Je m'en réjouis, car cela concourt, premièrement, à l'image de la ville et, deuxièmement, à l'économie de la ville, et ces deux éléments sont des éléments clefs de redressement de notre commune.

Je mets donc aux voix cette délibération.

M. MIKAELIAN.- Monsieur le Maire, s'il vous plaît ?

M. le MAIRE.- Monsieur MIKAELIAN, on vous a répondu, je crois ?

M. MIKAELIAN.- Pas tout à fait.

M. le MAIRE.- Si vous cherchez la réponse que vous voulez et que ce n'est pas la bonne, on va y passer une grande partie du Conseil municipal !

M. MIKAELIAN.- Sur l'Office du Tourisme, j'ai bien compris qu'il y a eu des choses de faites pour que la présidence soit plus facilement accordée, après on va chercher une carte d'adhésion ou ce que l'on veut.

Mais je veux revenir sur la presse, parce que...

M. GUILLON.- (Hors micro.)

M. MIKAELIAN.- Je parle au Maire, si vous permettez !

M. GUILLON.- D'accord, mais quand même !

M. MIKAELIAN.- On passe vite sur la presse qui est un des éléments de la démocratie de notre pays, et qu'il y ait une presse d'opinion –et dans mon propos qu'il y ait une presse de droite et une presse de gauche– ce n'est pas quelque chose qui me choque et j'en suis tout à fait satisfait. Le seul problème que je mets en avant, c'est qu'il n'appartient pas à la presse de convoquer pour la Ville une assemblée

générale, quelle que soit la presse qui décide de convoquer ou qui relaie une convocation. C'est ce que je voulais dire.

M. le MAIRE.- Merci. Il y a deux choses que je ne laisserai plus faire à présent :

- premièrement, c'est de dire par petite bouche ou par petits mots que nous serions derrière une main incroyable... Je rappelle, Monsieur MIKAELIAN, que vous allez à l'Office du Tourisme, et regardez les membres : la plupart de ceux qui y étaient avant, y sont encore, et il y a des gens nouveaux qui sont d'horizons politiques, associatifs, commerciaux de tout bord, et leur opinion politique ne nous regarde pas. La seule chose qui nous intéresse, c'est ce qu'ils veulent apporter à l'Office du Tourisme et à notre ville.

- deuxièmement, sur la presse : arrêtons ! Qui peut croire ici que la Majorité municipale ne souhaite pas que la presse vive : personne ! Nous ne sommes pas parfaits, mais nous essayons de donner le maximum d'informations. Simplement, une information donnée, que ce soit un communiqué de presse et qu'il soit dans un journal ou dans un autre... J'ai lu des articles, il y a peu de temps, sur lesquels j'ai des choses à dire, mais j'ai trouvé normal qu'il s'exprimât dans un journal, même si je n'étais pas d'accord avec, mais je le respecte.

Je voudrais donc que l'on arrête de dire ici, autour de cette table, que nous serions derrière je ne sais quelle tentative de main mise sur telle et telle chose. Je pense que vous faites une grave erreur, d'ailleurs nos pratiques –et nous en parlerons tout à l'heure– le démontrent aisément à tous les niveaux.

Je passe au vote maintenant concernant cette convention qui malheureusement ne sera, de mon point de vue, pas assez commentée sur le fond.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. ROUBY.- Monsieur le Maire ?

(Rumeurs dans la salle.)

M. le MAIRE.- Monsieur ROUBY, votre intervention concerne-t-elle la question numéro 2 ?

M. ROUBY.- Ni la première ni la deuxième question, simplement comme cela aurait été un point intéressant à discuter avant le Conseil municipal... Lors du dernier Conseil syndical du SAN, il s'est passé des faits importants...

M. le MAIRE.- On va en parler tout à l'heure, il y a des questions diverses. Cela va venir, Monsieur ROUBY.

M. ROUBY.- Ce n'est pas à l'ordre du jour, mais il aurait été... *(Suite des propos couverts par ceux de M. le Maire.)*

M. le MAIRE.- Vous en parlerez aux questions diverses. Croyez-moi, on essaie de ne pas être trop idiot, on a bien compris que cette question allait être posée ce soir, et nous allons parler avec le cœur ouvert et l'esprit libre. Nous allons donc aborder la question numéro 2 qui est importante.

N°2 - Convention d'occupation précaire et révocable d'un logement situé Ecole Jean GIONO – Fixation de la redevance d'occupation.

Rapporteur : M. PEYRO (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Y a-t-il des commentaires ?... On passe au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°3 - Convention d'occupation précaire et révocable d'un logement situé Ecole Les Molières – Fixation de la redevance d'occupation.

Rapporteur : M. PEYRO (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Je rappellerai simplement que le montant moyen a été calculé sur le territoire périphérique de ce logement, et étant donné qu'il s'agit d'une convention précaire et révoquant, il est donc appliqué une décote. Peut-on passer au vote ? Monsieur MIKAELIAN, vous souhaitez intervenir ?

M. MIKAELIAN.- Monsieur le Maire, juste sur la forme : cela a l'air de vous agacer quand on intervient ?

M. le MAIRE.- Non, pas du tout.

M. MIKAELIAN.- J'avais cru comprendre cela, j'ai sûrement mal compris.

M. le MAIRE.- Tout va bien, allez-y !

M. MIKAELIAN.- D'accord. Oui, parce qu'on est là pour intervenir !

M. le MAIRE.- Evidemment !

M. MIKAELIAN.- Bien sûr.

En ce qui concerne la question numéro 3, il ne s'agit pas de Jean GIONO, mais des Molières.

M. PEYRO.- Tout à fait, j'ai fait une erreur, je rectifie.

M. MIKAELIAN.- Cela concerne un monsieur... Je crois que ce n'est pas un secret, c'est M. TRUFFERT. Où enseigne-t-il ?

M. le MAIRE.- A Berre l'Etang.

M. MIKAELIAN.- Il enseigne à Berre l'Etang et il occupe un logement à Miramas ?

M. le MAIRE.- M. TRUFFERT est un instituteur bien connu dans la ville qui occupe actuellement un logement qui n'est pas demandé, et il paiera cette année une redevance conforme aux loyers moyens aux alentours. Nous pensons au sein du Conseil de la Majorité qu'il est préférable d'avoir un loyer perçu par la Commune, qu'un appartement vide qui attende la demande d'un instituteur. Les instituteurs aujourd'hui

demandent effectivement moins d'appartements, mais si des instituteurs en demandent à Miramas, les actuels locataires le savent, leur appartement devra être libéré car leur convention est précaire et révocable.

M. MIKAELIAN.- D'accord. Cela concerne donc également des enseignants qui enseignent hors de Miramas, si je comprends bien ? Ma question est celle-là.

Mme FLEURY.- Je voudrais répondre à M. MIKAELIAN au sujet de M. TRUFFERT.

M. TRUFFERT a été le directeur de l'école Jean GIONO pendant très longtemps, il est toujours le Président de l'USEP Miramas qui s'active énormément sur la ville de Miramas, et il est nommé à Berre, parce qu'il a demandé une autre direction. Il a demandé à rester logé ici, car vous savez, Monsieur MIKAELIAN, que les professeurs des écoles n'ont plus droit au logement, puisque l'indemnité est prévue dans leur salaire, et maintenant ils auront droit à la même indemnité à la retraite. C'est donc le cas de M. TRUFFERT comme de la plupart des instituteurs qui sont devenus professeurs des écoles, y compris des très jeunes qui viennent juste de sortir de l'IUFM.

M. le MAIRE.- Merci. Peut-on passer au vote ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°4 - Convention d'occupation du domaine public – Association Football Club Miramas - Fixation du montant de la redevance.

Rapporteur : Mme GACHE (Lecture du rapport.)

Mme GIMENES.- Lors de la Commission de la semaine passée, les clubs qui prendraient la buvette n'avaient pas été nommés : je voudrais savoir sur quels critères ces associations ont été choisies ?

M. GERON.- Je vais vous apporter d'abord deux éléments d'information que j'ai d'ailleurs donnés à la Commission. En ce qui concerne le principe, il y a nécessité de créer des conditions pour qu'il y ait une vie sociale différente à la piscine. On sait que c'est un endroit difficile à gérer l'été, surtout dans la période actuelle, c'est-à-dire en début de saison, et on a mis en œuvre un certain nombre de moyens dont des animateurs –mais je ne vais pas entrer dans le détail de leur activité– et puis notamment l'idée d'installer une buvette. Pour faire cela, on a deux solutions : soit on installe un commerce avec une concession pour la saison estivale, par exemple, ce qui était le cas du restaurant avant qu'il ne brûle, ou bien on confie la buvette à une association, ce qui est une possibilité pour elle de développer une activité pendant l'été et les recettes sont pour elle, mais évidemment pour lui donner la possibilité de gérer la buvette, il faut qu'elle verse une redevance, ce que l'on fixe ce soir. L'intention est donc celle-là, c'est-à-dire d'abord qu'il y ait un service rendu à la population, et en même temps permettre à une, ou des associations de développer des activités et de rentrer aussi des recettes qui les aideront pendant l'année.

Votre question était ensuite : qui ? Comment ? Pour ouvrir la buvette, il fallait faire un certain nombre d'aménagements. Ceux-ci étaient prévus suite à un certain nombre de réunions de travail concernant plusieurs aménagements qui devaient être faits pendant l'année sur la piscine, et qui ont tardé à être mis en œuvre par les services techniques du SAN. Ce qui veut dire que dans la période récente, il y a encore quelques semaines, la buvette n'était pas réalisée et il était difficile de solliciter des associations, parce qu'effectivement je me disais que la buvette ne serait peut-être pas prête, donc ce n'était pas la peine de créer de l'appétence pour rien. La buvette a été faite juste avant l'ouverture de la piscine, et nous avons ensuite eu à désigner.

Il y avait eu une anticipation où l'idée était de faire profiter cette buvette aux clubs étant les clubs sportifs à plus gros budgets, et le

club du plus haut niveau de la ville est en fait le club de handball que j'ai personnellement sollicité. Le club de handball était d'accord, mais il n'a pas trouvé la main-d'oeuvre disponible pendant la saison estivale pour tenir la buvette. Ce qui veut dire –et on en a discuté lors de la Commission– qu'il a fallu procéder aussi de manière urgente pour que la buvette puisse fonctionner, et nous avons sollicité deux associations qui rendent service, qui sont les deux associations citées dans les deux conventions que nous proposons aujourd'hui. Voilà le déroulement de l'opération.

Au cours de la Commission, la discussion avait porté sur le pourquoi des associations sportives, et avait été évoquée la question suivante : « Ne devrions-nous pas proposer, par exemple au Téléthon de gérer la buvette ? ». Les organisateurs du Téléthon ont été contactés et comme le club de handball, ils ont décliné la proposition.

Comme il fallait bien avancer, parce que la buvette n'est toujours pas ouverte, elle ne peut ouvrir que demain matin si nous délibérons ce soir, dans l'urgence nous avons donc sollicité deux associations qui s'étaient manifestées et avaient sollicité la ville en disant que s'il y avait une buvette, elles étaient favorables à la tenir.

Pour l'année prochaine, nous aurons à discuter des modalités d'attribution de la buvette, parce que si en ce moment les gens se demandent quel sera le niveau de la recette –parce que c'est l'inconnu aujourd'hui– par rapport à l'investissement humain qu'il faut y apporter, je pense qu'à la fin de la saison, le nombre d'associations candidates sera important, et qu'il faudra bien se déterminer sur la manière de l'attribuer.

Mme GIMENES.- Y avait-il d'autres associations qui se sont proposées, ou uniquement l'AFC et les Cavaliers de Miramas ?... Parce qu'il me semble que d'autres associations n'ont pas été sollicitées et ne le savaient pas.

M. GERON.- J'ai été clair : toutes les associations n'ont pas été sollicitées. Le postulat de départ était de proposer notamment une

association qui du fait de son niveau de compétition a besoin de budgets importants. Cette association s'étant déclinée très tardivement, on a donc agi dans l'urgence. De ce fait, dans mon idée je bascule déjà sur la saison prochaine où là, bien évidemment, il faudra faire un appel d'offres très large à l'ensemble du tissu associatif, sportif ou non, tout cela devra être discuté.

M. le MAIRE.- Monsieur RODRIGUEZ, il me semble que l'on a aussi sollicité le Téléthon, n'est-ce pas ?

M. RODRIGUEZ.- Tout à fait, mais il a refusé.

M. le MAIRE.- Oui, c'est vrai, il a refusé.

Nous passons au vote ?...

VOTE :

POUR : 29 (26 groupe Pour Miramas + 3 groupe d'Opposition de Gauche)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 6 (groupe DVD Divers Droite)

N°5 - Convention d'occupation du domaine public – Association des Cavaliers de Miramas - Fixation du montant de la redevance.

Rapporteur : Mme GACHE (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ?... On passe au vote.

VOTE :

POUR : 29 (26 groupe Pour Miramas + 3 groupe d'Opposition de Gauche)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 6 (groupe DVD Divers Droite)

N°6 - Convention entre la Commune de Miramas et le Ministère de la Défense relative à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense du 30 septembre 2009.

Rapporteur : M. PASCAL (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Merci pour ce partenariat avec l'armée qui offre des emplois ; c'est très important. Y a-t-il des interventions ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

*** DIRECTION DES FINANCES**

N°7 - Décision Modificative N°2 – Ville.

Rapporteur : M. GUILLEMONT (Présentation du rapport.)

Nous allons consacrer un peu de temps à une question budgétaire qui est la décision modificative numéro 2. Avant d'attaquer cette décision modificative, je voudrais dire quelques mots sur un certain nombre de propos qui sont tenus concernant la situation des comptes des Collectivités territoriales, parce qu'à la faveur actuellement d'un certain nombre de réformes extrêmement importantes comme celle de la réforme de la Taxe professionnelle, voire sa disparition, ainsi que la réforme de l'Administration territoriale, dans certains cercles et plus particulièrement au niveau du gouvernement, il est de bon ton d'attaquer la gestion des élus des Collectivités territoriales pour essayer de faire porter le chapeau de l'ensemble des difficultés financières aux Collectivités territoriales. Je pense donc qu'il est important de dire quelques mots à ce sujet.

On assiste effectivement actuellement dans les comptes publics à un accroissement vertigineux des déficits des comptes publics, et ces déficits se décomposent en trois parts : l'Etat, les organismes de Sécurité sociale, et les administrations publiques locales ou, disons-le simplement, les Collectivités territoriales. Le déficit des comptes publics était de 55 milliards l'an dernier, il est de 90 milliards aujourd'hui, mais pour l'essentiel, c'est-à-dire à 95 %, il provient d'une dérive des comptes de l'Etat, et non pas d'une dérive des comptes des Collectivités territoriales.

Pour l'endettement, c'est la même chose : on nous disait il y a quelques années que la France était déjà trop endettée avec un ratio de 60 % par rapport au PIB, on était à 500 milliards, aujourd'hui on est à plus de 1.300 milliards d'euros d'endettement pour les comptes publics, et là encore le poids des Collectivités territoriales est très faible, puisque la part de l'endettement public apporté par les Collectivités territoriales est de l'ordre de 11 %. Pour autant, on continue d'avoir des déclarations où l'on tente de dire aux Français que les élus dépensent trop d'argent, que les élus sont trop nombreux, et qu'il conviendrait de modifier tout cela.

Dans le même temps, on entend des déclarations où l'Etat se félicite –pas le Gouvernement– de la robustesse du modèle social français face à une crise extrêmement grave et extrêmement profonde, mais, il faut le dire, le rôle social des Collectivités territoriales en France est extrêmement important, une bonne partie du modèle social français repose aussi sur l'ensemble des prestations qui sont versées par les Collectivités territoriales à travers l'aide sociale, qu'elle soit obligatoire ou facultative, à travers le soutien à tout le secteur associatif qui représente plusieurs millions d'emplois en France, et, rappelons-le, s'agissant du déficit de certaines Collectivités territoriales qui est très faible, le Code Général des Collectivités Territoriales interdit à une Commune, à une Région ou à un Département, de voter des comptes en déséquilibre. Donc mécaniquement, au moment du vote des comptes, ceux-ci sont en équilibre.

Je tiens donc à dire ici que la réalité à laquelle on assiste, c'est que le Gouvernement organise la montée des déficits, une partie effectivement vient d'une perte de recettes du fait que l'économie a ralenti, mais la moitié des déficits vient aussi des cadeaux fiscaux qui ont été faits depuis 2007. Je rappellerai :

- la loi TEPA bouclier fiscal, qui a généré 15 milliards d'euros de recettes en moins à l'Etat,

- la baisse de la TVA pour les cafés, les bars et les restaurants qui va coûter 6 milliards d'euros aux contribuables français,

- et le nouveau cadeau qui se prépare, la suppression de 6 milliards d'euros de recettes de taxe professionnelle.

Effectivement, en vidant les caisses de l'Etat au profit de certaines catégories sociales, il est facile d'organiser le déficit des comptes publics.

Je terminerai en disant que les comptes des Collectivités territoriales subissent un effet ciseau, parce que d'un côté les recettes stagnent, voire régressent, et de l'autre les dépenses des Collectivités territoriales augmentent du fait notamment des transferts de compétences qui sont organisés, du fait du retrait des services de l'Etat – nous courons toujours après la présence de la Police Nationale à Miramas qui nous fait cruellement défaut, je vous invite d'ailleurs à signer la pétition qui est présentée au Miramasséens– et on a donc aujourd'hui des Collectivités territoriales qui voient leurs capacités d'investissement se réduire, parce que pour pouvoir faire face à l'élévation des dépenses de fonctionnement, les Collectivités territoriales réduisent l'auto financement, réduisent la part d'investissement.

En conclusion, la situation des comptes publics est très grave, et un jour ou l'autre cela se traduira par des impôts, parce qu'il faudra que les Français paient ces dettes et ces déficits, mais ce ne sont pas les Collectivités territoriales qui sont responsables de cette situation. Dans un contexte de crise très grave, elles sont plutôt vertueuses, il est donc démagogique de faire campagne contre les élus locaux pour imposer aux forceps une réforme de l'organisation territoriale. Tout cela pèse donc évidemment sur les comptes de la Ville de Miramas.

S'agissant de notre décision modificative numéro 2, elle a pour origine deux faits importants :

- premièrement, comme vous le savez, on a voté le budget primitif le 27 mars dernier, et on a été obligé de voter le compte administratif ensuite, et de ce fait on n'a pas pu faire un budget primitif qui nous permette d'utiliser ou d'affecter les résultats qui ont été constatés tant en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement. Comme nous avons adopté le compte administratif il y a quelques semaines, nous pouvons donc maintenant affecter ces résultats à un certain nombre de chapitres et d'articles.

Ensuite, il y a des recettes nouvelles à affecter, principalement la recette provenant des décisions prises en Comité syndical le 3 avril dernier, qui ont permis d'augmenter la dotation de coopération versée aux Communes par le SAN, ce qui représente 710.000 € en ce qui concerne la Commune de Miramas, et depuis il y a aussi nécessité pour un certain nombre de lignes budgétaires de tenir compte de décisions de justice qui nous ont été communiquées sur les contentieux en cours, j'en ai parlé déjà à plusieurs reprises.

En ce qui concerne la ventilation en dépenses de fonctionnement, cette décision modificative s'appuie principalement sur les demandes présentées par les services aux élus. Ces demandes sont complétées sur le :

- Chapitre 11, « Charges à caractère général », parce que, notamment, on a eu un épisode neigeux tout à fait exceptionnel qui a entraîné des dépenses tout à fait exceptionnelles, on a eu un hiver beaucoup plus rigoureux, les dépenses de chauffage globalement sont de 30 % supérieures à l'année précédente, chose qui effectivement n'avait pas été anticipée.

(Lecture du rapport.)

En recettes d'investissement, est inscrit le résultat d'investissement reporté pour 4.237.286,31 €.

Les dépenses nouvelles sont constituées de 152.179 € d'immobilisations incorporelles ; il s'agit d'achat de licences informatiques

et de progiciels, de 1.304.808 € d'immobilisations corporelles (matériel informatique, véhicules, outillages, petits travaux). La somme est importante, parce qu'en fait depuis de nombre années, il y avait un sous investissement chronique dans l'achat de matériel, et que, après discussion avec les services, il a bien fallu se rendre compte qu'il fallait remettre un certain nombre de matériel à niveau, notamment l'achat de deux balayeuses dont nous avons déjà parlé.

(Suite de la lecture du rapport.)

Après débat, nous aurons à nous prononcer en section d'investissement et en section de fonctionnement sur les dépenses et les recettes.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ? Monsieur ROUBY ?

M. ROUBY.- Je ne comptais pas particulièrement intervenir sur cette question, mais comme M. GUILLEMONT a ouvert le débat plus largement, nous allons nous y engouffrer.

Juste une petite remarque issue du résultat des élections européennes : les partis qui ont voulu faire des européennes un moratoire contre le Gouvernement se sont trompés de campagne, ont trompé les Français et se sont pris une belle claque.

Maintenant, pour en revenir à la taxe professionnelle dont vous parliez qui est une rente importante pour les intercommunalités surtout, il ne faut pas oublier que c'était M. CHIRAC qui l'avait créée, qu'elle ne devait être que temporaire, et je rappellerai à l'assemblée ce que pensait M. MITTERAND de cette taxe : il disait que c'était une taxe stupide. Cela étant, il ne l'a jamais touchée, c'est un autre socialiste qui a commencé à s'y attaquer et qui est M. STRAUSS-KAHN.

M. le MAIRE.- (Hors micro : sur la part salaire.)

M. GUILLEMONT.- (Hors micro : Cela a été intégralement compensé.)

M. ROUBY.- Tout à fait. Je tenais à faire ce petit rectificatif, c'est tout. Merci.

M. MIKAELIAN.- J'étais presque tenté de vous laisser discuter...

(Rires du Maire.)

M. MIKAELIAN.- ... Parce que dans le Gouvernement à l'UMP, comme il y a quelques socialistes qui s'y sont perdus...

(Rires de l'assemblée.)

M. MIKAELIAN.- ... On s'est dit : « il y a des discussions internes, alors on peut s'absenter quelques instants »... Mais, je ne pense pas que cela soit ça !

M. le MAIRE.- Ne quittez pas la table !

(Rires de l'assemblée.)

M. MIKAELIAN.- Cela dit sur la décision modificative, moi aussi j'ai bien entendu l'exposé de Gérard GUILLEMONT sur la politique générale et je partage complètement l'analyse faite, c'est-à-dire que les décisions gouvernementales pèsent très lourds sur les Français et les finances des Collectivités locales et territoriales. Quand on a fait ce discours que je partage, je me dis comment peut-on être pour le traité de Lisbonne ? Comment peut-on avoir élu un BARROSO à la présidence de la Commission Européenne ?... J'espère que l'on tirera les leçons de tout cela, et que la Gauche se retrouvera sur des valeurs autres que celles qui ont fait aujourd'hui défaut et qui font périr M. ROUBY sur le score de l'UMP aux dernières élections européennes. Cela dit, si l'on avait le temps, j'engagerai le débat avec M. ROUBY, il n'y a pas trop à se vanter du résultat pour l'UMP si l'on fait des comparaisons un peu plus justes avec les élections précédentes.

Sur la décision modificative, j'ai deux remarques à faire :

- premièrement, une remarque de forme, et je l'ai dit à la Commission : cela ressemble plus à un budget supplémentaire qu'à une

décision modificative. Je dirais si je voulais polémique, mais je ne le veux pas... Mais je vais le dire quand même : il y a eu beaucoup d'imprévisions au budget primitif pour que trois mois après on arrive à une décision modificative d'une telle importance. Je remarque que ce que M. GUILLEMONT appelle « dépenses imprévues » dans le chapitre 022 pour l'une des sections, dans le chapitre 020 pour l'autre, c'est tout simplement l'excédent qui est conservé pour voir venir. Voilà sur la forme par rapport à cette décision modificative.

Sur le fond par contre, il y a quelque chose qui nous pose problème, ce n'est pas un secret, je m'en suis ouvert à la Commission, et s'il n'y a pas de modification, nous ne voterons pas la décision modificative. Il s'agit des 127.000 € supplémentaires accordés à l'OGEC. Pour ceux qui ne sont peut-être pas informés, l'OGEC est l'organisme qui gère les écoles privées. Il y a eu déjà au budget supplémentaire de l'an dernier une rallonge accordée à l'OGEC, au budget primitif il y a eu une autre rallonge accordée à l'OGEC, et là dans cette décision modificative que j'appelle pour ma part « budget supplémentaire », il y a encore une rallonge à l'OGEC. Il faut que l'on soit clair là-dessus : y a-t-il une volonté de promouvoir l'école privée dans notre ville, ce qui forcément va se faire au détriment des écoles publiques, et notamment des collèges où il y a quelques problèmes ? Je ne veux pas m'appesantir là-dessus, mais j'ai demandé en Commission qu'il y ait un débat sur le devenir du collège CARRAIRE dans notre ville, qui a de graves soucis, il y a des perspectives d'ouverture de 6^{ème} au collège de l'école privée, donc a-t-on ce débat maintenant ou plus tard ?

M. le MAIRE.- On aura ce débat, parce qu'on en a parlé –vous savez, les Commissions municipales sont extrêmement intéressantes– et vous avez choisi d'en parler ce soir, mais on le fera à la fin des délibérations de façon plus tranquille, et on prendra le temps nécessaire.

M. MIKAELIAN.- Si vous permettez, Mme DUMAS demande la parole.

M. le MAIRE.- Je la lui cède immédiatement.

Mme DUMAS.- Pour cette rallonge à l'OGEC, j'aimerais quand même avoir des informations supplémentaires, parce que la dernière fois, lors de la seconde rallonge, il a été dit qu'on leur donnait plus, parce qu'il y a plus d'élèves. Soit, peut-être...

J'aimerais alors –et je me tourne vers Mme RODDE– connaître dans un premier temps la contribution pour un élève dans notre ville, c'est-à-dire la somme donnée pour un élève scolarisé en public en école primaire par la municipalité.

M. le MAIRE.- On va faire les choses en deux temps : on donne une réponse sur les finances et ensuite on vous répond sur l'OGEC.

Mme DUMAS.- Je n'ai pas fini ! J'attends la réponse pour pouvoir finir. Je souhaiterais donc déjà connaître cet élément-là qui est important.

Je me suis un peu renseignée, j'ai pris par hasard la ville d'Arles qui a deux écoles primaires privées sur son territoire : l'école de Saint Etienne et l'école de Saint Vincent de Paul, et je constate que dans cette bonne ville d'Arles, il n'est donné par élève dans le privé déjà, dans un premier temps, qu'aux élèves scolarisés dans le primaire et non pas « maternelle-primaire ». Or, à Miramas, j'avais déjà demandé le détail, je m'en souviens bien, et on ne m'a jamais répondu sur point-là.

M. GUILLEMONT.- Combien donnent-ils à Arles ?

Mme DUMAS.- A Arles, ils donnent pour les élèves en primaire. J'ai les chiffres : l'école Saint Etienne, maternelle : 60 enfants, primaire : 115. Ils donnent une contribution moyenne de 695,68 €, ce qui fait un total de 80.003,20 €. C'est la contribution donnée pour l'année 2008-2009.

M. le MAIRE.- On donne d'abord une réponse sur les finances, et ensuite Maryse RODDE vous répondra.

Mme DUMAS.- Il faut savoir que si la Ville se doit de donner cette contribution puisque la loi l'impose, pour autant la Ville ne doit pas donner au-delà de ce que la loi prévoit.

M. GUILLEMONT.- Je voudrais d'abord faire une réponse à Claude MIKAELIAN sur les questions qu'il nous a posées.

Claude, en ce qui concerne la décision modificative/le budget supplémentaire : si, pour que tu puisses voter la décision modificative, il faut la baptiser « budget supplémentaire », je veux bien en faire la proposition au Maire, cela ne me dérange absolument pas, cela ne change rien au fond des choses, on peut faire l'un ou l'autre. Tu peux donc en faire la demande en séance, on peut changer le nom de cette décision budgétaire.

Ensuite, concernant les sommes qui sont inscrites en dépenses tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement pour lesquelles tu te demandes s'il n'y aurait pas là le signe d'une certaine imprévoyance au moment du vote du budget primitif : j'ai déjà répondu à cela. Dans la mesure où nous ne pouvions pas voter le compte administratif avant le budget primitif, on a été obligé de faire un budget primitif en équilibre, parce que la loi nous l'impose. On a donc ajusté les dépenses en fonction des recettes prévisibles. On a effectivement taillé –pour employer un terme très direct et, à mon avis, très parlant– dans les dépenses tant en investissement qu'en fonctionnement, et on a dit aux services que l'on ne pouvait pas inscrire au budget primitif plus que cela, mais dès que l'on voterait le compte administratif, on ferait un complément qui serait peut-être, soit une décision modificative, soit un budget supplémentaire. Ce n'est donc pas de l'imprévoyance, c'était techniquement impossible de faire autrement. C'est une situation qui s'est imposée à nous, c'est tout.

Ensuite, par rapport à l'inscription des crédits dans la décision modificative concernant l'OGEC, tu dis que « nous accordons » : rien n'est accordé, c'est une autorisation de dépense, c'est-à-dire que le Maire pourra éventuellement disposer des crédits.

Autre chose, puisque le débat est lancé et que mes amis vont répondre, il faut savoir effectivement quelles sont nos obligations légales strictes vis-à-vis de l'OGEC. Voilà, j'ai terminé.

M. le MAIRE.- Maryse RODDE, vous avez la parole.

Mme RODDE.- La ville d'Arles, Mme DUMAS, a donné 665 € par enfant en 2007, et il y a une différence entre les maternelles et les primaires. En fait, tout dépend du contrat initial qu'il y a entre la Ville et l'école qui en dépend, et à Arles, il est voté en plus une subvention de fonctionnement pour les maternelles. Cela étant dit, je terminerai en disant que pour notre part, nous n'avons pas fini, les services des finances travaillent encore sur le fonctionnement et ce que l'on peut donner juste aux écoles privées.

Mme DUMAS.- J'entends bien qu'il s'agit là d'une autorisation de dépense, mais si l'on souhaite une autorisation de dépense... J'entends ce que vous me dites, mais vous me laissez penser qu'en ce moment vous êtes en train de réfléchir à l'allocation que vous souhaitez verser...

M. le MAIRE.- Non, ce n'est pas cela.

Mme DUMAS.- Si vous me dites que...

M. le MAIRE.- Je vous laisse terminer, mais je vais vous répondre.

Mme DUMAS.- Oui, je vais terminer !

Donc je ne comprends plus, parce que vous me dites que d'un côté vous êtes en train de regarder plus attentivement ce que vous souhaitez donner à l'école Jeanne d'Arc et que la loi oblige... Mais puisque vous venez de me dire cela, je vous demande ce que dit la

convention ? Parce que j'ai le souvenir que l'on a voté une convention qui va de 2006 à 2008, mais je ne me souviens pas que l'on ait voté une nouvelle convention lors d'un Conseil municipal.

M. le MAIRE.- Je voudrais répondre globalement et très précisément.

D'abord, en ce qui concerne la convention, elle durait jusqu'en 2008. La convention stipule que lorsqu'il y a un contrat, la loi oblige les Communes à donner à l'ensemble de celles et ceux qui gèrent ces associations, les comptes administratifs de la Commune afin de calculer le coût moyen par élève dans les écoles publiques. La loi, que je n'ai pas votée et que beaucoup ici d'ailleurs n'ont jamais acceptée –je le dis, car certains sont présents autour de cette table– nous oblige aussi à faire la parité.

De quoi s'agit-il dans cette question ? Nous avons eu les premiers contacts avec l'OGEC, et le montant de ce que nous faisons... Par exemple, lorsque nous avons décidé l'année dernière de doubler les budgets pédagogiques des écoles –nous étions tous d'accord pour le faire– nous l'avons entré dans les critères du mode de calcul du logiciel de l'école privée, et le coût a été dégagé, prenant en compte cette augmentation. Le taux de présence au sein de l'école, tous ces salariés qui pour nous tous et pour nos enfants travaillent, est à calculer en fonction d'un taux d'occupation qui donne ensuite un coefficient permettant de développer des moyens.

En première approche, pourquoi met-on un élément budgétaire ? C'est parce que nous devons l'inscrire, et de toute façon nous devons renégocier le montant, mais celui-là est établi non pas par rapport à une volonté politique, ou idéologique, il l'est en fonction d'un contrat fait par l'Etat depuis très longtemps pour les associations qui ont un contrat spécifique avec les Communes, et qui prévoit un mode de calcul. C'est sur ce mode de calcul actuel que la Commune a décidé de demander des éclaircissements pour permettre, Madame, de calculer au

plus juste ce que chaque enfant de la ville doit recevoir en fonction de la loi.

Par contre –je le dis pour ceux qui ne le sauraient pas– avec l'école privée ne rentre pas, par exemple, les 840.000 € de travaux que nous avons décidé de faire dans la plupart des écoles publiques de la ville, que l'on avait appelé le plan MARSHALL. N'est-ce pas, Monsieur PEYRO ?

(M. PEYRO acquiesce d'un signe de tête.)

M. le MAIRE.- Il s'agit là de montants qui ne rentrent pas dans le mode de calcul de rémunération de la parité entre les enfants scolarisés dans le public ou le privé, voulue par le législateur. Voilà exactement où l'on en est.

J'attire votre attention quant aux comparaisons, mais « comparaison n'est pas raison », car il faut d'abord regarder le nombre d'enfants qu'il y a dans chaque secteur, le taux d'encadrement qui existe : vous savez que ce taux-là est très important dans la ville de Miramas par rapport à d'autres Communes qui n'ont pas la même pratique, le même personnel à disposition des écoles, et de ce fait le calcul n'est pas le même.

Pour terminer, les éléments chiffrés ne sont pas de notre part, comme ce put être le cas avant, établis de façon un peu aléatoire, puisqu'il y a une obligation légale de communiquer –je me tourne vers Mme la Directrice des Finances– les comptes de la Commune, et l'OGEC, par exemple, a d'ailleurs accès maintenant librement à ces comptes. C'est d'ailleurs une discussion qui a lieu actuellement sur chaque élément qui permet de calculer le coût réel dans nos écoles publiques. Nous les sortirons bien sûr, mais pour l'instant nous ne sommes pas en accord sur les éléments d'appréciation qu'ils nous ont apportés. Voilà pourquoi, en termes de prévision, puisque M. MIKAELIAN souhaitait que nos prévisions soient faites au plus juste, on a prévu dans notre décision une certaine somme au cas où nous serions dans l'obligation légale d'augmenter le

montant. C'est la convention qui le prévoit pour toute école ayant un contrat.

Mme DUMAS.- Si vous me le permettez, pour ce qui est de donner une indemnité par élève, la loi, que j'ai sous les yeux, prévoit bien que l'on donne au primaire : « Les dépenses de fonctionnement d'une classe élémentaire ». « Élémentaire », ce n'est pas « maternelle ».

Ensuite, j'avais déjà demandé lors d'un précédent Conseil municipal que l'on me communique ces éléments, à savoir combien vous donnez par élève dans une école publique à Miramas, ainsi que combien l'école privée touche par élève à l'école Jeanne d'Arc. Il me semble que c'est clair. De plus, qu'en est-il de la convention, puisque l'on m'assure bien que la convention prenait fin 2008. Donc, sur quelles bases est-on, puisque M. le Maire nous avait dit qu'au moment où il s'agirait de passer une convention, nous aurions un débat ? Comme depuis décembre 2008, la convention est terminée, comment fonctionne-t-on depuis janvier 2009 ? Selon quels critères ? Je crois être claire dans mon propos !

M. le MAIRE.- Oui, et d'ailleurs on a de cesse que de vouloir vous répondre.

M. GERON.- Si l'on considère que les rapports financiers entre la municipalité et l'OGEC étaient sur le plan financier des plus justes de 1995 à 2001 –partons de ce postulat– il n'empêche que de 2001 jusqu'à aujourd'hui, ce sujet prête à énormément d'ambiguïtés. Je regrette, comme l'a dit Frédéric ViGOUROUX, que cette loi LANG ait été votée par la Gauche unanime. Nous sommes à la conséquence de ce vote-là qui est un vote de la Gauche plurielle, unanime. On peut faire des erreurs et revenir sur les erreurs, donc moi qui suis un défenseur de l'école publique, j'espère bien qu'un jour aux assemblées, la Gauche sera à nouveau majoritaire pour revenir en arrière sur cette loi qui est injuste, parce qu'elle prive l'école de la République des moyens dont elle a besoin pour pouvoir faire réussir les élèves. C'est donc le postulat de départ.

Ensuite, la loi est la loi, donc on a deux solutions : soit, nous décidons ici que la loi n'est pas bonne, et nous ne l'appliquons pas...

Mme DUMAS.- Ce n'est pas ce que je dis !

M. GERON.- Je pense que la Directrice Générale des Services nous dira rapidement ce que nous dira le préfet, et on le sait tous. Il s'agit donc d'appliquer la loi, mais je pense que dans l'application de la loi, il y a là des ambiguïtés, des zones d'ombre, des incompréhensions au moins, qui ont d'ailleurs été discutées sous la précédente mandature. D'ailleurs, le premier débat sous la précédente mandature sur cette question nous avait réunis, c'est-à-dire le groupe des élus « Miramas ensemble » et le groupe des élus... Je ne sais plus comment s'appelait ce groupe, « Communistes et Partenaires Républicains », je crois, et nous étions d'accord là-dessus pour dire que la Commune finançait beaucoup trop l'école privée.

Je rappelle quand même que –parce que cela avait été un moment important– alors que nous disions que nous financions trop, que Pierre CARLIN reprochait à Georges THORRAND de mener ce combat d'être un anti-privé –je passe les propos et les raccourcis– parce que Georges THORRAND avait quand même présenté à l'assemblée une lettre du Docteur SARTE, Président de l'OGEC, qui le félicitait en qualité de Maire du niveau de prestations communales fait à l'OGEC, niveau qui était bien supérieur à tout ce qui se faisait dans le département. C'est lui qui l'avait présentée.

Je ne veux pas faire de procès, c'est l'histoire, mais ceci pour montrer que cette question n'est pas simple. Je propose donc la chose suivante : pour qu'il n'y ait plus d'ambiguïté ou de discussion sur cette question –mais ce n'est pas pour qu'il n'y en ait pas– mettons en place une réflexion. Il existe une Commission extra municipale des affaires scolaires, il faut donc mettre ce travail sur la table, avec la loi, les critères, y compris –et j'y suis favorable– des éléments comparatifs pouvant nous renseigner sur des pratiques d'autres Communes, sur la

manière dont les services techniques, financiers d'autres Communes interprètent et travaillent la loi pour se positionner, et que l'on ait une position consensuelle. En tout cas, mon point de vue –et je suis élu sur ces bases-là– est que je n'entends pas donner à l'école privée à Miramas un euro de plus que ce que la loi me demande de faire. Mais il est vrai que sur cette question de savoir où le taquet est placé, il y a apparemment pour l'instant encore des difficultés à le préciser. J'aurais tendance à dire que, sous la précédente municipalité notre demande de l'opposition n'a pas été entendue suffisamment pour faire ce travail et que je l'interprète ainsi, mais sur la base de la discussion d'aujourd'hui, il faut sans doute aller encore plus vite pour faire ce travail afin que l'on ait une base commune au moins, je dirai, à Gauche, parce que je pense que l'UMP ne sera pas sur ces positions. Toutefois, j'écoute la position de l'UMP, mais elle ne m'intéresse pas pour prendre des décisions. Je propose donc cela, c'est-à-dire que l'on fasse un véritable travail là-dessus, et on trouvera très exactement ce que nous devons à l'OGEC.

M. MIKAELIAN.- Monsieur le Maire, en ce qui concerne les propos de Gérard GERON, cela fait plusieurs fois qu'il a ce type d'intervention, et je crois qu'il ne faut pas créer de confusion. Rappeler l'historique et le vote de la loi après 1995, d'accord, mais notre intervention est bien celle-là, car c'est ce que l'on demande : appliquons la loi et seulement la loi. On ne dit pas autre chose. Là-dessus il ne faut pas créer la confusion et faire passer le message suivant : « le groupe d'Opposition de Gauche, composé de communistes, demande que l'on n'applique pas la loi ». Je tiens à rectifier cela.

Cela étant dit, Monsieur le Maire, je peux vous citer beaucoup de Maires qui n'appliquent pas la loi, et le premier d'entre eux, c'est le Président de la République ! La loi SRU qui prévoit 20 % de logements sociaux, « il s'en tamponnait le SARKOSY » quand il était Maire de Neuilly, et jusqu'à présent, cela n'a pas gêné grand monde. On pourrait en passer d'autres comme cela, plus près de nous dans

l'intercommunalité, où la loi SRU est bafouée tous les jours ! Ils payent une petite amende, ils sont tellement riches dans leur Commune que l'on continue ainsi. Je voulais rappeler cela, nous demandons l'application de la loi, puisqu'elle existe, sur l'école privée, et non pas trouver des subterfuges pour augmenter plus qu'il ne le faut la subvention.

Mais, il y a un souci quand même, car apparemment on fonctionne sans convention avec l'OGEC actuellement ?

M. le MAIRE.- Non.

M. MIKAELIAN.- Si elle est terminée depuis le 31 décembre 2008...

M. le MAIRE.- Elle n'est pas caduque.

M. MIKAELIAN.- ...Elle est caduque, il serait donc intéressant qu'une convention soit renégociée rapidement avec l'organisme privé.

Mme DUMAS.- Je pense que de toute façon notre position était sans ambiguïté. Nous demandons à ce que la loi soit appliquée, et mon propos va dans ce sens-là lorsque je vous demande : combien donne-t-on par élève scolarisé dans le public ? Combien donne-t-on par élève scolarisé dans le privé ? C'est sans ambiguïté possible, et je ne pense pas que l'on puisse nous faire dire ce que l'on n'a pas dit ! Donc, nous tenons à obtenir ces informations.

M. le MAIRE.- Madame DUMAS, vous aurez toutes les informations que vous désirez.

Monsieur GUILLEMONT ?

M. GUILLEMONT.- Madame DUMAS, je vais vous répondre :

- premièrement, cette question actuellement n'est pas inscrite à l'ordre du jour du Conseil municipal : ce n'est pas pour refuser le débat ou refuser de vous répondre, c'est parce que...

Mme DUMAS.- (Hors micro.)

M. GUILLEMONT.- Vous permettez que je termine, car je vous ai écouté !

...C'est parce que pour l'instant cela fait l'objet d'une inscription technique de la part des services. Le moment venu –et maintenant le plus rapidement possible compte tenu de la situation conventionnelle avec l'OGEC– les éléments seront fournis aux membres du Conseil municipal, notamment dans le cadre des deux commissions qui peuvent être saisies du dossier, et pour ma part, mais il en est de même pour Gérard GERON et pour M. le Maire, je suis pour que vous ayez l'intégralité des informations qui permettent effectivement de calculer ces coûts.

J'ajoute une information un peu technique, mais qui vous permettra de comprendre où nous en sommes : autrefois l'OGEC interpellait la Commune sans avoir connaissance du compte administratif. Aujourd'hui, cette association qui gère un peu mieux ses relations avec la Commune, et peut-être avec d'autres Communes, s'est saisie du compte administratif et est allée y consulter les éléments fournis. Le problème est donc très simple, puisqu'il porte sur des comptes par nature qui sont à la fin du compte administratif où il y a une colonne « enseignement scolaire » : les chiffres fournis dans cette colonne, notamment en ce qui concerne les dépenses de personnel, ne reflètent absolument pas la réalité des dépenses –en particulier en ce qui concerne l'affectation à la fonction « enseignement scolaire »– concernant le ménage dans les écoles. On a en fait des dames qui font le ménage dans les écoles qui sont imputées intégralement à la fonction scolaire et qui font aussi une bonne partie de leur service dans d'autres locaux. On a donc un compte administratif 2007 –celui à partir duquel l'OGEC travaille– qui nous met en porte-à-faux.

Les services sont donc en train de voir agent par agent quelles sont les imputations horaires qu'il faut effectuer entre la fonction scolaire et les autres fonctions. C'est la raison pour laquelle on est

actuellement effectivement dans une période d'instruction technique qui est très longue, parce que l'on veut aller au fond des choses et ne donner que ce que nous devons donner à l'euro près.

M. le MAIRE.- M. GUILLEMONT a répondu : nous sommes en négociation et quand les conventions s'arrêtent, il y a une période de négociation. Nous chargeons actuellement les services de faire l'établissement du coût réel. Celui-ci consiste en une analyse de chaque indicateur, dont des indicateurs humains, il faut donc que l'on fasse une analyse qui est presque une comptabilité analytique des charges. Quand nous aurons fait cette analyse –et il faut savoir que Mme la Directrice des Finances est arrivée tout récemment– nous aurons à ce moment-là, Madame DUMAS, le montant exact, et de là démarreront les discussions. Il n'y a pas de problème, nous aurons à faire cela avant la fin 2009, et nous aurons une discussion en Conseil municipal, bien sûr, mais également en Commission municipale des finances où tous les dossiers arrivent, où toutes les questions sont posées, et où les services sont présents aussi.

Pour conclure ce débat très important, je voudrais quand même indiquer que j'appliquerai la loi, justement parce que je critique les élus qui ne l'appliquent pas. Vous parliez notamment de la loi SRU, Monsieur MIKAELIAN, on pourrait parler d'autres formes de non-application comme le fait de ne pas mettre en place les outils nécessaires aux salariés de la Ville ou aux organisations syndicales pour fonctionner, le fait de ne pas répondre à la mission de mettre en place des clauses sociales dans les marchés, je vois, par exemple aussi, que l'Etat ne remplit pas totalement sa présence sur place –je pense au commissariat de police–, mais comme nous essayons de lutter contre cela, les uns et les autres, de la façon dont nous le faisons avec nos origines et nos opinions, je pense qu'il faudra l'appliquer.

Maintenant, nous appliquerons la loi dans sa rigueur avec les vrais critères d'évolution financiers, et avec les vrais coûts, et nous le

ferons ici en expliquant la réalité de l'investissement que nous engageons dans nos écoles pour que chaque enfant de Miramas ait la possibilité d'avoir un avenir. Monsieur GERON ?

M. GERON.- Toujours sur cette question du financement de l'école privée, puisque l'on fait quand même de la politique ici, la particularité d'une loi –et celle-là, je l'ai lue quelquefois, et Madame DUMAS, vous le savez comme moi– c'est qu'elle est toujours écrite pour être ambiguë, et notamment celle-là. Elle peut effectivement être interprétée de différentes manières, et dans son interprétation on peut toujours mettre la barre financière plus ou moins haute. Je veux donner mon point de vue là-dessus : il y a dans l'interprétation de la loi en traduction financière, un taquet plafond et un taquet plancher. Mon point de vue politique, c'est qu'il faudra se situer au taquet plancher.

M. le MAIRE.- La loi n'est pas toujours évasive, elle est faite pour répondre à tous les cas de figure, sinon effectivement on passerait du temps à voter pour chaque cas.

Nous passons au vote sur la décision modificative.

VOTE :

POUR : 26 (groupe Pour Miramas)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 9 (6 groupe DVD Divers Droite

+ 3 groupe d'Opposition de Gauche)

N°8 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Croix Rouge Française Comité d'Istres - Année 2009.

Rapporteur : M. RODRIGUEZ (Lecture du rapport.)

M. MIKAELIAN.- Il n'y a pas de souci sur la délibération, mais comme on est dans le cadre d'associations caritatives, je vous rappelle le Secours Populaire Miramas qui n'a toujours pas de subvention,

qui n'a toujours pas de local. Je sais que les promesses font preuve d'espoir, mais il serait bien que cela se concrétise, et le plus tôt sera le mieux, Monsieur le Maire.

M. le MAIRE.- D'abord, encore une fois nous n'avons pas, Monsieur MIKAELIAN, de demande de la part du Secours Populaire en termes de subvention. Nous avons une demande précise, et je m'en souviens fort bien, pour un local. Je me tourne vers Christian PEYRO qui gère cela : on a les pires problèmes sur cette question, parce qu'il n'existe pas suffisamment de locaux dans notre commune...

(M. PEYRO acquiesce d'un signe de tête)

M. le MAIRE.- ...Et il est vrai que l'on n'arrive même pas à faire rentrer tout le monde aujourd'hui.

Cette subvention, par contre, est importante, parce que lorsque les associations organisent une manifestation, elles font appel à la Croix Rouge d'Istres. Elles auraient pu faire appel à la Croix Rouge de Salon qui est dans notre secteur, mais en réalité elles travaillent plus avec celle d'Istres, et comme il s'agissait d'une subvention qui nous était parvenue par le SAN –(s'adressant à M. MIKAELIAN) et vous étiez présent lors de ce Conseil syndical– on la redonne à la Croix Rouge pour qu'elle exerce ses fonctions. Mais, je n'oublie pas, Monsieur MIKAELIAN, vous pouvez en être sûr, la question du local pour l'association du Secours Populaire comme pour beaucoup d'autres associations, mais il est vrai que nous avons des difficultés aujourd'hui.

Nous passons au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°9 - Tarifs d'occupation du domaine public. Attractions foraines dans le cadre des fêtes votives de la commune - Année 2009.

Rapporteur : M. SORIANO (Lecture du rapport.)

M. ROUBY.- Traditionnellement, la fête de Miramas faisait un jour de plus. A priori cette année, elle finit un peu plus tôt : y a-t-il une raison particulière à cela ?

M. SORIANO.- Il y a plusieurs raisons. La première étant que l'année dernière nous avons constaté une baisse de fréquentation très importante le dernier jour, et notamment un départ massif des forains, qui sont en fait partis le mardi matin. C'est pour cela que nous avons décidé de proposer quatre jours. En plus, il faut dire que les gens n'ont pas trop les moyens, ils nous ont dit que cela coûtait trop cher.

M. le MAIRE.- On a rencontré les forains, et j'ai appris qu'ils planifient leur tournée l'année d'avant. En fonction des fêtes, ils organisent leur départ, et c'est vrai que le mardi matin, ils filaient sur une autre commune.

On passe au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°10 - Convention entre le Département des Bouches-du-Rhône et la Commune de Miramas relative à l'attribution de subventions départementales.

Rapporteur : Mme LAPRADE (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Je rappelle simplement que le montant total de l'aide que nous aurons sur le CUCS sera de 177.000 €, là où d'autres Communes –puisque l'on fait souvent des comparaisons– n'ont que 50.000 €. Mais il y avait un rattrapage à faire, et je me réjouis de la position du Conseil Général qui soutient activement notre Commune.

Je passe au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

*** EDUCATION JEUNESSE SPORTS**

N°11 - Aides financières exceptionnelles au Nautic Club Miramas et à Miramas Aqua Sport Club.

Rapporteur : Mme GACHE (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Madame DUMAS.

Mme DUMAS.- Je suis porteuse d'une bonne nouvelle, puisque le Nautic Club compte dans ses membres une nouvelle championne de France depuis hier soir.

M. le MAIRE.- Bravo !

Mme DUMAS.- Et à ce titre, je tiens à souligner que tous ces bons résultats nécessitent la pérennité du B E, seul Emploi-Jeune qui n'a toujours pas trouvé de situation stable. Merci.

M. le MAIRE.- Madame DUMAS, je vous remercie d'aborder ce sujet : nous avons reçu, et j'ai reçu personnellement, le président et le trésorier du Nautic Club, et nous travaillons sur ce dossier qu'il faut régler à tout prix avant le mois d'octobre, au plus tard de novembre.

Je félicite, ainsi que tout le Conseil municipal, la championne de France. Nous savions les enfants de Miramas tout à fait capables de gagner de grandes victoires, la preuve en est faite, la Ville peut donc le faire aussi.

Sur cette question, nous passons au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

*** DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

N°12 – Suppression de poste.

Rapporteur : M. MARCHESI (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Vous avez vu avec la question qui suit que l'on va recréer ce poste à l'identique.

Peut-on passer au vote de cette question ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°13 – Création d'un Poste de Chef de Projet Rénovation Urbaine.

Rapporteur : M. MARCHESI (Lecture du rapport.)

Effectivement, on va recréer le poste que l'on vient de supprimer, puisqu'il s'agit uniquement d'une procédure administrative.

M. le MAIRE.- Nous avons été unanimes pour le supprimer, sommes-nous tous unanimes pour le recréer ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE.- On en profite pour glisser là l'additif de l'ordre du jour, par rapport à la modification du tableau des effectifs. Pouvez-vous donner des explications, Monsieur MARCHESI ?

N°25 - Additif : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Rapporteur : M. MARCHESI (Présentation du rapport.)

Il s'agit d'un additif, parce qu'il y a eu un décalage de deux mois quant à la promotion d'agents suite à la CAP. Ces agents ne sont promouvables qu'au 1^{er} août 2009 alors qu'on pensait qu'ils l'étaient au 1^{er} juillet 2009. Quand on a fait la modification habituelle du tableau des effectifs, on s'est aperçu qu'il nous manquait un poste pour un mois : on est donc obligé de refaire une délibération.

(Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°14 – Indemnité de surveillance des cantines scolaires.

Rapporteur : M. MARCHESI (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- L'Etat se désengage... Ce n'est pas de gaieté de cœur, mais la loi s'applique. Nous en avons informé les directeurs et les enseignants qui, ainsi que vous l'imaginez, étaient comme nous catastrophés du désengagement général à tous les niveaux.

On passe au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°15 - Création d'emplois personnels vacataires pour les Accueils de Loisirs sans hébergement des mercredis, petites vacances scolaires et du périscolaire pour l'année scolaire 2009-2010.

Rapporteur : Mme ARFI-AYALA (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?

Mme DUMAS.- C'était très bien d'embaucher des animateurs, d'autant que c'est nécessaire pour l'encadrement des enfants, aussi bien pendant les vacances que pendant l'année scolaire. Toutefois, je souhaiterais dire que parmi ces animateurs, il y a des animatrices qui sont là depuis de nombreuses années, qui ont été amenées à modifier leurs habitudes de travail durant cet hiver, leur planning, et c'est quelque chose qui n'est pas forcément bien passé. Je pense qu'il est nécessaire de prendre véritablement en compte le travail qu'elles ont pu faire par le passé, ainsi que leur ancienneté, afin qu'elles ne se sentent pas déstabilisées, car ce sont des personnes qui peuvent véritablement faire un travail de grande qualité.

M. le MAIRE.- Madame DUMAS, si nous pensons aux trois personnes notamment qui, depuis 2000 et 2001 ou 2003, n'avaient pas eu la possibilité d'être titularisées et donc stabilisées dans leur action, sachez qu'à l'occasion de départs en retraite, il y a eu des stagiairisations.

Mme DUMAS.- Je parle des conditions de travail.

M. le MAIRE.- On y travaille.

Y a-t-il d'autres interventions ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**N°16 - Plan d'action de relance des mesures pour l'emploi -
Accompagnement des CAE associatifs.**

Rapporteur : Mlle DEFFOBIS (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Monsieur MIKAELIAN ?

M. MIKAELIAN.- Merci, Monsieur le Maire.

(S'adressant à Mlle DEFFOBIS) Etes-vous en mesure de nous dire quelles sont les associations qui se sont manifestées, et pouvez-vous nous indiquer leur secteur d'activité, soit sportif ou autre ?

Mlle DEFFOBIS.- Il y a eu une réunion d'information à laquelle on a essayé d'associer le plus largement possible toutes les associations et lors de laquelle on a présenté ce dispositif. Il y a eu aussi, je crois, une communication dans le journal municipal. A ce jour, nous avons un peu moins d'une dizaine d'associations qui nous ont sollicités et cela correspond à 18 postes.

En ce qui concerne le secteur d'activité, il y a des associations sportives, des associations d'aide à la personne, des associations qui font de l'insertion, il y a également l'Office du Tourisme qui nous a interpellés, donc c'est assez variable. En tout cas, on étudiera surtout le dossier et pas forcément le secteur dans lequel intervient l'association.

M. le MAIRE.- On ajoute que dans ces contrats, il y a aussi de la formation assurée par les associations, ce qui explique aussi l'hésitation de quelques associations.

Je rajouterais aussi, Mademoiselle DEFFOBIS, le travail supplémentaire qu'a entraîné « Les ateliers de la Crau » quant au recrutement de six à huit personnes de plus sur des chantiers.

Par ailleurs, nous travaillons actuellement à l'émergence de marchés publics dédiés à des ateliers d'insertion, comme nous le faisons d'ores et déjà sur les travaux de second œuvre des microcrèches qui vont démarrer dès septembre et qui seront effectués par des Miramasséens dans le cadre d'un processus de formation et d'insertion (peinture, maçonnerie, etc.). Nous essayons d'utiliser les fonds publics, et notamment la clause d'insertion générale que nous avons demandée sur l'ensemble de la réhabilitation de l'ANRU, et d'ailleurs les bailleurs sociaux nous ont suivis. Nous allons, à notre place et avec les moyens qui sont les nôtres, pousser à l'insertion professionnelle des jeunes et des moins jeunes, des handicapés ou des valides, afin que chacun essaye, dans ce marasme financier général et ces plans sociaux successifs, de s'intégrer dans la vie professionnelle et dans la vie tout court.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. ROUBY.- Je voudrais juste faire une remarque pour une lecture complète de la note de synthèse : on parle souvent autour de cette table du désengagement de l'Etat, et vous avez simplement oublié de lire, Mademoiselle DEFFOBIS, que c'était financé à 95 % par l'Etat ; c'est le seul morceau que vous avez raté.

Mlle DEFFOBIS.- C'est écrit dans la délibération.

M. ROUBY.- C'est écrit, mais cela n'a pas été lu.

(Plusieurs élus, collégialement) Si, cela a été lu !

M. le MAIRE.- Vous voyez, « les voix du Seigneur sont impénétrables »... Mais je crois sincèrement qu'elle l'a dit ; nous allons le vérifier pour le prochain Conseil municipal, afin que chacun ne soit pas surpris.

On passe au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

*** MARCHÉS PUBLICS**

N°17 – Autorisation à M. le Maire de signer une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation du marché d'assurances « Responsabilité Civile ».

Rapporteur : M. GUILLON (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Quand on mutualise, on essaie de tirer les prix vers le bas, espérons que cela fonctionne !

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°18 - Mode de gestion du service public de la fourrière automobile - lancement de la procédure de délégation de service public.

Rapporteur : M. RODRIGUEZ (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- La fourrière a un coût...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

*** POLITIQUE DE LA VILLE**

N°19 - Dispositif de médiation sociale.

Rapporteur : M. VIGOUROUX (Lecture du rapport.)

Mesdames, Messieurs, chers collègues, nous avons annoncé ce travail. Nous avons d'ailleurs imaginé au départ que ces médiateurs sociaux étaient peut-être plus facilement recrutables par la Commune. C'est un travail important où il faut intervenir au bas des immeubles, souvent le soir, tard, où nous savons tous, les uns et les autres, que les tensions peuvent naître du bruit, du sentiment d'insécurité, de l'insécurité, et de l'incompréhension.

La chose que nous avons apprise en travaillant sur ce dossier grâce aux salariés de la Ville et à la Direction de la Politique de la Ville, c'est qu'il nous fallait rechercher, compte tenu de la situation économique et financière de notre Commune, des financements. Nous avons donc d'abord demandé aux bailleurs de prendre en charge la totalité du dispositif, et ils n'ont accepté de ne financer que la moitié. On voulait en fait qu'ils s'occupent administrativement de ces médiateurs, mais finalement ils ont préféré prendre 50 % du coût total de ces emplois.

Ensuite, pour percevoir d'autres subventions –et je le dis à toutes celles et tous ceux qui seront intéressés à ces emplois– il nous fallait trouver le lieu le mieux adapté possible et en même temps un lieu où former et travailler en profondeur la question de la médiation sociale : c'est donc l'ADDAP 13 qui a proposé ses services.

Je vous rappelle qu'il y a quelques mois, nous avons obtenu, alors qu'il n'y avait qu'un éducateur de l'ADDAP 13 sur la commune de Miramas, deux éducateurs supplémentaires. Nous souhaitons travailler avec l'ADDAP 13 pour mettre en place ce dispositif très important et qui, je crois mais il faudra du temps, apportera plus de quiétude, de dialogue et de concertation.

La démarche que nous proposons ce soir, c'est de valider ce dispositif que la Ville ne finance pas, et que l'ensemble des partenaires –à qui nous avons demandé de prendre leurs responsabilités eu égard à Miramas et au poids politique que représente Miramas– ont accepté de financer.

Y a-t-il des interventions ?

M. ROUBY.- Nous allons voter contre ce rapport, et nous allons vous expliquer pourquoi.

Monsieur le Maire, nous ne pouvons aborder cette question sans aborder de façon générale le problème de l'insécurité sur Miramas. Depuis que vous êtes en exercice, et malgré le fait que vous essayez de le dissimuler, une recrudescence importante de vandalismes est à

constater dans notre ville : feux de conteneurs et de voitures, agressions et braquage commercial. C'est malheureusement le fruit de votre incompétence dans la gestion de l'insécurité sur Miramas.

Vous nous avez expliqué, lors d'un Conseil municipal, que pour les voitures, c'était soit des coups d'assurance, soit des voitures volées à Istres. Pour partie pourquoi pas, certainement d'ailleurs. Cela étant, si l'on s'attaque à la voiture de votre Directrice Générale des Services, ou à celle de la Responsable de la Police municipale, je doute fort que cela corrobore le bien-fondé de votre (inaudible). Le mal est plus profond : c'est l'Institution qui est visée, c'est votre Institution qui est visée, et cela démontre l'échec de la politique de sécurité que vous avez mise en place.

Nous ne pouvons cautionner de tels résultats alors que vous disposez de personnels particulièrement compétents, qui sous notre mandature obtenaient de bien meilleurs résultats sur ce sujet. Aussi, nous voterons contre votre nouvelle proposition qui, à notre sens, continue dans le sens de votre politique d'échec sur ce sujet. Merci.

M. le MAIRE.- Monsieur MIKAELIAN ?

M. MIKAELIAN.- C'est un sujet très sensible et très important pour le devenir de notre ville, et je suis étonné d'entendre l'interprétation qu'en fait M. ROUBY, même si je partage une phrase dans ce qu'il vient de dire : le mal est profond. Le mal est vraiment profond. Ce mal s'appelle le chômage, la pauvreté, la désespérance, tout ce qui fait les difficultés de la vie de tous les jours des habitants des cités que l'on dit difficiles, situées au Nord ou au Sud, à l'extérieur des villes. Il y a un véritable problème là-dessus avec toute notre jeunesse et il serait vraiment temps de prendre à bras le corps ce sujet.

Je ne sais pas si la médiation sociale va avoir les résultats espérés, mais je me félicite que l'on tente quelque chose, et que l'on essaie de trouver les solutions les mieux adaptées possible à la situation. Mais tout cela n'est que la conséquence d'une situation économique et

sociale qui est créée par ceux qui nous gouvernent et qui donnent beaucoup de désespoir à toute cette jeunesse, et ainsi permet de faciliter les actes de vandalisme ou les problèmes d'insécurité qui, au demeurant, Monsieur ROUBY, c'est vrai, existent. Cependant, n'en faisons pas une affaire politique, cela nous retombe toujours dessus et ce n'est pas très agréable, il n'y a qu'à regarder le score à Hénin-Beaumont pour bien réfléchir sur cette question.

M. le MAIRE.- Je vais vous répondre, Monsieur ROUBY, avec la force des convictions, mais aussi en attirant bien votre attention.

Il faut savoir utiliser les mots en politique et surtout faire attention que ces mots ne vous reviennent pas en boomerang. Je note –vous qui d'habitude souhaitez que nous ayons des échanges prompts à la quiétude du débat républicain qui doit exister entre la Majorité et l'Opposition– : dissimuler, incompétence.

Monsieur ROUBY, vous ne connaissez pas les chiffres de la délinquance et pourtant vous n'êtes pas venu lorsque le nouveau sous-préfet d'Istres, à la demande de l'Etat, du Ministre de l'Intérieur, Mme ALLIOT-MARIE, est venu expliquer la situation à la population à laquelle nous avons donné l'entière information. Je ne vous y ai pas vu. Mais savez-vous pourquoi ?... Parce que vous auriez entendu deux choses : dissimuler et incompétence. Seulement, cela ne s'adressait pas à la jeune municipalité ici présente : je n'ai pas raconté aux Miramasséens depuis des années qu'il y a ici un commissariat subdivisionnaire quand le représentant de l'Etat, que dis-je, du Ministre de l'Intérieur annonce à tous les habitants présents, et il y en a dans cette salle, qu'il ne s'agit que d'un poste de police ! Savez-vous la différence qui existe entre un poste de police et un commissariat subdivisionnaire ? Soixante policiers, dont la plupart sont dehors, sur le terrain. Or, nous sommes sur un secteur, Monsieur ROUBY, où il n'y a le soir qu'une patrouille pour trois villes et nous avons obtenu un peu plus que cela avec la présence de la BAC (Brigade Anti Criminalité). Mais quand l'Etat ne remet pas au pot commun

les départs en retraite des policiers nationaux, il ne faut pas faire ici, au Conseil municipal, un petit tour de passe-passe intellectuel.

Ensuite, je suis d'accord, il y a effectivement de l'insécurité, c'est même pour cela que nous avons demandé des moyens. Si vous aviez été honnête, vous auriez dit que pour cette histoire d'insécurité dans la ville de Miramas, chaque Maire, chaque majorité a tenté d'obtenir un peu plus de policiers. Je le reconnais, nous aussi nous prenons notre bâton de pèlerin pour demander des moyens supplémentaires, et ceux qu'il nous faut, Monsieur ROUBY, se traduisent par la présence de policiers sur le terrain et non pas dans les bureaux.

Enfin, oui, il y a de l'incivilité, partout, mais vos propos eux-mêmes suscitent l'incivilité. Quand vous dites à cette table que ce n'est pas une incivilité qui touche toutes les communes autour, qu'elles soient de Droite ou de Gauche, mais une incivilité qui toucherait –et vous m'en voyez peiné et en même temps je m'interroge– l'Institution, c'est-à-dire la Mairie de Miramas : étonnant parcours, étonnant raccourci intellectuel que chacun appréciera.

Par contre, jamais dans nos propos à l'extérieur, ni même ici, nous n'avons tenu des propos qui allument, qui permettent d'allumer le profond sentiment d'insécurité déjà existant, ni n'avons utilisé l'insécurité comme un élément politicien.

Je terminerai sur cette phrase, Monsieur ROUBY, dont je vous demande de bien mesurer les mots : on n'a rien à gagner autour de cette table à jouer les apprentis sorciers. Dans cette question –et je suis d'accord avec Monsieur MIKAELIAN– comme dans d'autres, on peut ne pas être d'accord, c'est le jeu de la démocratie et je la respecte, mais on n'a pas le droit d'utiliser la misère ou l'incivilité qui existent pour en faire un terrain ou un terreau de ce qui pourrait opposer les Miramasséens les uns aux autres.

L'équipe de Police municipale fait un travail remarquable, mais en même temps malgré les renforts, le législateur ne permet pas à

des gens formés de pouvoir immédiatement être sur le terrain, mais les oblige à refaire un cursus complet de plus de six mois... Nous allons remettre plus d'effectifs dehors, mais cela passe par des habilitations du Procureur et par une formation à Montpellier. Cela prend du temps. Avoir une voiture de la Police municipale qui tourne la nuit, c'est une chose, demander aux agents de travailler 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, c'en est une autre : allez leur demander si c'est tenable longtemps.

Nous avons donc pris des mesures qui tardaient, mais nous les assumons. C'est un dossier qui est prioritaire pour nous, mais nous voulons –et je vous le dis– toujours raison garder et avoir un équilibre : la sécurité se joue à deux niveaux : la prévention et la répression, toujours. Si cet équilibre est inchangé ou si la répression semble être l'élément majeur, alors c'est à ce moment-là qu'arrivent les dérives sur le terrain et dans les quartiers. La Majorité veut équilibrer les choses, c'est ce que nous faisons avec l'Été-Jeune, c'est ce que nous faisons sur l'emploi, c'est ce que nous faisons quand nous devons porter plainte pour beaucoup de choses, c'est ce que nous ferons aussi avec la Police en demandant des moyens supplémentaires.

Pour que nous ne soyons pas en polémique permanente, je vous demande, Monsieur ROUBY, de signer avec nous, avec toute la population, cet appel pour permettre à Miramas, tous ensemble, de demander au Préfet de Police, avec qui j'étais tout à l'heure, des moyens supplémentaires pour notre commune où il existe, d'ailleurs, une hérésie incroyable, car il n'y a pas de commissariat de police à Miramas ni de Gendarmerie pour une ville de plus de 26.000 habitants ! Ce n'est pas normal, c'est un déni de démocratie, c'est un déni de sécurité ! Croyez-moi, cette affaire ne date pas d'il y a un an et six mois ! Je n'ai pas mis avec mes amis de grandes pancartes lumineuses pour l'inauguration –et j'y étais– du poste de police ! Sauf qu'un poste de police ce n'est pas un commissariat subdivisionnaire, et 18 agents de police, ce ne sont pas les 68 policiers que nous devrions avoir. Voyez-vous où est la nuance ? En

politique, il faut donc savoir raison garder. Je pense qu'à un moment donné les choses doivent être dites.

Vous avez un élément supplémentaire à apporter sur cette question ?... Je vous en prie, je vous donne encore la parole.

M. ROUBY.- Je vous remercie de me donner ce droit si cher à la parole ; cela fait plusieurs fois ce soir que vous essayez de me l'ôter.

(Rumeurs dans la salle.)

M. ROUBY.- Nous sommes bien d'accord sur un point, Monsieur le Maire, c'est que nous et les Maires des mandatures précédentes, nous nous sommes tous battus pour avoir de meilleures conditions de sécurité et nous ne les avons pas eues, et puisqu'il faut raison garder, je raisonne à ce que nous avons fait et ce qui est fait actuellement. Maintenant, je serai le premier à être enchanté pour la ville de Miramas que cela cesse, parce que c'est anormal. Si ultérieurement vos résultats sont meilleurs, je serai le premier à vous féliciter.

M. le MAIRE.- Non, à « nous » féliciter, c'est toute la population qu'il faudra féliciter !

Monsieur GERON, vous avez la parole.

M. GERON.- Je vous donne une information, Monsieur ROUBY : juste avant le Conseil municipal, j'étais au SAN dans une réunion de travail sur un sujet qui ne portait pas sur cette question et ce débat est venu. Je peux vous dire, comme démonstration, que vous faites une erreur de penser qu'il s'agit d'un contexte très local. Les difficultés que vous notez sont aussi des difficultés qui apparaissent de manière forte à Fos, à Istres, à Grans, à Cornillon et à Port-Saint-Louis. Il y a une montée en puissance des difficultés que vous relevez, et qui ne sont pas inscrites que dans le périmètre de la commune de Miramas.

Je crois que les Villes, qu'elles soient gérées actuellement par la Droite ou par la Gauche, sont confrontées à cette difficulté, difficulté qu'a relevée Claude MIKAELIAN.

Je dois vous dire que ma conviction est la suivante : je partage le point de vue du Maire lorsqu'il dit qu'il faut que l'on ait –toutes les municipalités l'ont demandé– un commissariat important qui nous permette d'avoir des forces de police ; je pense que tout le monde est d'accord là-dessus. Mais ce qui va faire la différence, Monsieur ROUBY, au moins entre vous et nous, et en tout cas entre vous et moi, c'est que je ne pense pas qu'avec 60 policiers de plus à Miramas, s'ils n'étaient qu'à Miramas nous réglerions le problème. Je ne le crois pas, parce que je pense que le problème n'est pas d'abord là. Evidemment, il faut que nous demandions à l'Etat de nous donner les moyens d'assurer les sécurités à Miramas, bien sûr, mais notre problème est tout autre : il faut d'abord –puisque l'on fait de la politique– viser à une transformation sociale complète de notre société, et tant qu'elle sera gérée comme elle l'est actuellement, tel que les choses fonctionnent au niveau du pays –et je dirai même, puisque le débat avait lieu il y a quelque temps, à l'échelle européenne– nous ne ferons que nous enfermer dans la spirale dans laquelle nous sommes.

Or, Monsieur ROUBY, me semble-t-il, ceux qui actuellement prennent toutes les décisions qui vont à contresens des besoins que vous évoquez pour régler les problèmes, c'est bien le gouvernement actuel. Je trouve donc qu'il est « un peu fort de café » de vouloir nous faire croire que le problème serait, premièrement, localisé à Miramas et, deuxièmement, qu'il n'aurait pas d'autres origines. Les origines sont dans les choix politiques qui sont faits, qui accentuent la fracture sociale qui se développe depuis de nombreuses années, et quand je dis « accentue », c'est qu'il y a depuis la nomination de la dernière présidence –ce qui ne veut pas dire que je partage ce qui était fait sous les précédentes, et notamment la précédente–... Mais, Monsieur ROUBY, la politique menée actuellement est un brutal coup d'accélérateur qui a rajouté aux inégalités. Le malaise que vit la jeunesse en ce moment, c'est la difficulté pour elle de trouver une perspective. Les gamins qui disent –parce qu'ils me l'ont

dit il y a encore trois jours– : « On vous fera fermer la piscine ! », qui ont cassé neuf vitres –je vous le dis, il n’y a rien à cacher– qui sont entrés dans le hall, qui à coups de poings, ont cassé la vitre de la caisse qui était neuve, dans laquelle était la caissière, m’ont dit à la sortie, parce qu’ils me tutoyaient : « On *te* fera fermer la piscine ! », et je leur ai répondu : « Nous, nous ne la fermerons pas ». Nous ne céderons pas, par contre effectivement, nous essayons avec les moyens que nous avons –et tout à l’heure on en a un peu parlé– de créer les conditions pour que les gens vivent mieux. Mais, il y a une question que nous ne pourrons pas régler ici, c’est le contrecoup des choix faits par le Président de la République actuel et la majorité de l’Assemblée nationale. Ce sont eux qui portent la responsabilité politique de la situation dans laquelle nous sommes. Pour ces gamins qui font de la provocation –et pas que des gamins, mais ceux qui m’intéressent, ce sont surtout les gamins– qui ont 14, 15, 16 ans, qui ont des propos pour certains d’entre eux –qui ne sont pas majoritaires, mais ne le cachons pas, la chose existe– et des attitudes d’une violence dont tout le monde dit qu’elle a été peu égalée jusqu’à maintenant, je suis très inquiet, ainsi que pour tout ce qu’ils peuvent générer autour d’eux. Franchement, Monsieur ROUBY, pour avoir dit que vous étiez le porte-parole ici de l’UMP, je pense que vous n’auriez pas dû faire l’intervention que vous avez faite tout à l’heure.

M. le MAIRE.- Je rassure tout le monde, on a mis les moyens de sécurité nécessaires à la piscine, et tout se passe très bien. Maintenant, nous allons les compléter encore.

Je passe au vote de cette question.

VOTE :

POUR : 29 (26 groupe Pour Miramas + 3 groupe d’Opposition de Gauche)

CONTRE : 6 (groupe DVD Divers Droite)

ABSTENTION : 0

N°20 - Projet Educatif Local Actions 2009. Fonctionnement.

Rapporteur : Mme LAPRADE (Lecture du rapport.)

Pas d'observation.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°21 - Dossier Politique de la Ville – MJC/MPT.

Rapporteur : Mme LAPRADE (Lecture du rapport.)

Pas d'observation.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°22 - Déclassement d'environ 18 m² du domaine public, jouxtant la parcelle BB 66 à Miramas Le Vieux.

Rapporteur : M. GUILLON (Lecture du rapport.)

Pas d'observation.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°23 - Déclassement d'environ 15 m² du domaine public situé quartier Monteau.

Rapporteur : M. GUILLON (Lecture du rapport.)

Pas d'observation.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°24 - Convention tripartite pour l'aménagement de l'accès à l'opération immobilière « le Hameau des Barrières ».

Rapporteur : M. GUILLON (Lecture du rapport.)

Ce hameau se situe vers Saint Chamas, derrière le CTM. C'est uniquement pour faire l'entrée du lotissement et, bien sûr, c'est aux frais du lotisseur.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?... On passe au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

*** Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises entre le 18 mai 2009 et le 19 juin 2009.**

M. le MAIRE.- A la suite des « Décisions du Maire » et comme nous nous y étions engagés, vous avez la liste des marchés.

Y a-t-il des interventions ?...

(Acte est donné des décisions prises par M. le Maire depuis le dernier Conseil municipal.)

*** QUESTIONS DIVERSES.**

- Horaires scolaires pour l'année 2009/2010.

Mme GIMENES.- Je voudrais demander à Mme RODDE si elle a la réponse à la question de la fois précédente.

Mme RODDE.- M. l'Inspecteur, étant rentré de son arrêt maladie, nous a dit que les horaires étaient maintenus comme l'année dernière. Ils sont maintenus, parce que la quasi-totalité des enseignants a envoyé un bilan sur les enfants, et ce bilan indique que cela a été positif pour les enfants. L'heure choisie a pu être un handicap pour certains parents quant à leur travail, etc., mais en contrepartie, c'est le moment où les enfants sont le plus réceptifs, le plus reposés, et ils peuvent faire une approche sur les cours du jour qui leur permettent de bien travailler et d'aller en progressant.

- Redistribution des postes de vice-présidents au Conseil syndical du SAN Ouest Provence.

M. le MAIRE.- Monsieur ROUBY ?

M. ROUBY.- Ce n'est pas une question, mais c'est à propos de ce qui s'est passé au SAN lors du dernier Conseil syndical et la redistribution des postes de vice-présidents. Notre groupe comptait faire une déclaration :

Monsieur le Maire, notre groupe souhaite intervenir sur un évènement important qui s'est déroulé lors du dernier Conseil syndical au SAN Ouest Provence, à savoir la redistribution des postes de vice-présidents et la réintégration en leur sein des délégués de la ville d'Istres, ce que nous saluons, mais qui nous paraît lourd de conséquences pour la ville de Miramas.

En effet, lors de la précédente mandature nous avons obtenu pour la ville de Miramas un poste supplémentaire de vice-président, ce qui portait notre total à cinq.

Au début de notre mandature, la mise à l'écart temporaire de la ville d'Istres avait alors entraîné une redistribution de leurs cinq postes sans que, pour autant, aucun ne soit attribué à la ville de Miramas. Déjà les intérêts de notre ville étaient affaiblis lors des négociations.

Aujourd'hui, avec la réintégration des représentants de la ville d'Istres, nous avons dû rétrocéder un poste, alors que pour autant on ne nous avait pas attribué une de leurs vacances, ce qui fait que nous n'avons plus que quatre postes de vice-président. Nous avons, à ce jeu des chaises musicales, perdu un poste. Bel exemple de la façon dont vous défendez les intérêts de notre ville au SAN, mais plus inquiétant, c'est vous, Monsieur le Maire, qui avez dû céder votre place affaiblissant d'autant plus votre position.

C'est la première fois depuis la création du SAN qu'un Maire n'a pas, soit la présidence, soit une vice-présidence au sein de notre intercommunalité. Les Miramasséens ont vu le changement.

Plus inquiétant encore, nous nous apercevons que parmi les quatre autres vice-présidents de notre ville, pas un ne vous a cédé sa place. Il est regrettable que les intérêts de notre ville soient à ce point

bradés et qu'ils restent défendus par des gens qui regardent leurs intérêts personnels, qu'ils soient politiques ou financiers. Il serait souhaitable que sur certains points essentiels, les clivages politiques ou individuels s'effacent au profit de l'intérêt général de notre ville, même au sein de votre majorité plurielle. Merci.

M. MIKAELIAN.- Je crois que le débat est lancé sur cette question-là, mais peut-être avez-vous prévu d'intervenir, puisqu'en début de séance, vous avez dit que vous alliez le faire ?

M. le MAIRE.- On peut scinder les questions : vous allez parler du collège, mais on va parler des deux questions.

M. MIKAELIAN.- C'est-à-dire que vous avez demandé s'il y avait des questions, je vous ai demandé un débat sur l'école, nous l'aurons après ou à votre initiative, mais va-t-on maintenant sur le débat de la vice-présidence ?

M. le MAIRE.- Oui.

M. MIKAELIAN.- Sur cet aspect-là, c'est vrai que l'on peut trouver étonnant que le Maire de la deuxième ville du SAN ait dû abandonner sa vice-présidence. Ce que notre groupe en pense ne va pas être un « scoop », puisque Cécile DUMAS est intervenue lors du dernier Conseil syndical à Fos et a dit ce que nous en pensions.

Effectivement, il paraît étonnant que, compte tenu des difficultés de notre ville et du poids non négligeable d'un Maire à la vice-présidence, vous ayez démissionné de ce poste de vice-président, et c'est regrettable. Qu'en penser ?... Qu'il y a des difficultés entre votre équipe municipale pour gérer ce type de contradiction-là ?... A l'évidence, il y a sûrement des difficultés pour que vous soyez amené à cette démission. Mais au-delà de cela, le plus difficile à accepter, c'est qu'il semblerait que l'intérêt des Miramasséens qui doivent être défendus dans l'instance du SAN –et Dieu sait que cette instance est importante en matière financière pour toutes les Communes du SAN– n'ait pas été que pris en compte

dans votre décision et, comme l'a dit Cécile DUMAS, notre groupe regrette que le Maire de Miramas ne soit pas vice-président du SAN.

Vous allez me dire que vous êtes au Bureau et que c'est pareil, mais si c'est pareil, il n'y a plus besoin de vice-présidents, alors ! Non, il y a une différence et le poids personnel que peut exercer un Maire dans cette instance est important, et cela ne tient, bien sûr, pas qu'à cela, mais aussi à son poste de vice-président.

Mais, puisque l'on parle du SAN et de ces problèmes de règlement, je rappellerai l'injustice qu'il existe au niveau du règlement intérieur du SAN, et notamment au nombre de délégués accordés à chaque ville dans cette instance...

M. GUILLEMONT.- Ce n'est pas le sujet.

M. MIKAELIAN.- Ce n'est pas le sujet, mais j'en parle quand même, Monsieur GUILLEMONT.

...Parce que les choses sont liées. Comme chacun le sait, les villes d'Istres et de Miramas qui représentent 60 % de la population du SAN n'ont que 40 % de délégués. Pour des raisons... Si je suis de bonne humeur, je dirai pour des raisons politiques, sinon je dirai pour des raisons politiciennes, on a modifié le règlement intérieur, c'est-à-dire que l'on fait fi du nombre d'habitants, et on a pris le montant de la taxe professionnelle versée par les entreprises pour dégager le nombre de délégués au SAN.

Tout cela fait un tout, nous souhaitons un débat sur cette affaire-là, nous avons dit ce que nous voulions en dire, et nous espérons que les choses pourront avancer dans un autre sens à partir de maintenant.

M. le MAIRE.- J'ai lu un document et quand j'ai entendu l'intervention de Mme DUMAS, la première réaction que j'ai eue c'était de penser : est-il inimaginable de croire qu'un travail peut être collectif, qu'un homme fut-il le Maire en responsabilités –et je le suis, je l'assume, et je le reste– ne puisse pas travailler de cette façon, sachant que chacun à des responsabilités diverses ?...

Je voudrais alerter la presse si elle est encore là, car à cette occasion ce qui m'a beaucoup marqué, c'est que l'argument qui était donné et qui était : « Vous abandonnez un poste de vice-président » et donc que quelque part on diminuerait le poids politique de Miramas, était le même argument qui nous était donné au moment où nous avons décidé collectivement de faire une chose qu'aucune Commune dans le département ne fait dans son intercommunalité, c'est-à-dire de laisser la place à celles et ceux élus ou non élus qui l'avaient exprimé pendant la campagne pour venir démocratiquement vérifier, analyser, partager se former au SAN Ouest Provence. A cette occasion-là, on nous avait dit, et je prends à témoin tout le monde : « Vous baisserez le poids politique et décisif de Miramas dans l'intercommunalité ». Ce n'est pas le cas, au contraire. La richesse de votre présence fait qu'ici nous puissions avoir des débats liés à la communauté, alors qu'à la communauté nous avons plutôt, il est vrai, une chambre d'enregistrement, parce qu'un certain nombre de choses ont déjà été décidées.

Deuxièmement, j'ai toujours considéré que la politique, c'était d'abord l'efficacité et pas les titres. Or, en réalité, dans le fonctionnement du SAN lui-même, la question n'était pas, comme vous venez de le dire, Monsieur MIKAELIAN et Monsieur ROUBY, de se féliciter de l'entrée d'Istres et de l'autre côté ne pas penser aussi comme toutes les communes du SAN à remettre un mandat de vice-président en jeu, c'est-à-dire en fait une indemnité.

Le troisième sujet qui m'a interpellé dans ce débat, c'est que d'un seul coup on ne serait plus en poids politique vis-à-vis du SAN. Je vais donc dire les choses telles qu'elles sont, parce que ce qui compte pour moi et, je crois, pour les habitants de notre commune, ce sont les résultats, et non pas les « pleurettes de Marie-Jo » :

- premièrement, il y a quatre vice-présidents élus de Miramas qui travaillent au SAN actuellement et qui travaillent très bien.

- deuxièmement, je garde la présidence de la plus importante Commission du SAN en termes d'effectifs, il s'agit de la « Commission de Développement économique de l'Emploi, de la Politique de la Ville et de la Cohésion sociale ».

- troisièmement, les discussions ont lieu dans ce que l'on appelle le Bureau des Présidents des Commissions, c'est-à-dire les Maires.

- quatrièmement, je rappelle quand même que le poids politique de Miramas ne se mesure pas au nombre d'indemnités d'élus, mais se mesure surtout au volume financier que nous avons obtenu, ce qui pour les Miramasséens, de mon point de vue, est plus important que de savoir si je devais laisser une indemnité de vice-président pour me consacrer aussi au SAN, mais d'une autre façon.

Je vais donc donner quelques chiffres, parce qu'il est vrai que nous ne communiquons pas suffisamment :

- sur le SAN, nous avons augmenté la dotation de coopération de près d'un million d'euros : 714.000 € sont fixés dans la dotation de garantie, ce n'est donc pas uniquement technique. C'est très important, parce que cela garantit à la Ville indéfiniment ce choix, et comme il y a actuellement un débat sur la réforme des institutions, la base de la dotation des futures communes se fera par rapport à l'année 2009.

- au lieu d'avoir environ 4 M€ de recettes, dont environ 2,5 M€ d'enveloppe d'investissement, nous en avons obtenu 6 M€ par an !

Si le poids de Miramas n'est pas à mettre au regard de ce que nous obtenons, je ne comprends plus rien ! Ce n'est alors qu'un débat qui ne m'intéresse pas. Le seul débat qui nous intéresse au sein de la Majorité, c'est celui d'obtenir, comme nous l'avions annoncé, ce que nous avons obtenu : ce fut fait dans le sport, ce fut fait sur les investissements et sur les travaux.

Je donne quelques chiffres encore :

- nous sommes en augmentation de subventions émanant de la Région par rapport à l'année 2008, ou même en remontant jusqu'à 2004, de 154 %.

- au niveau du Département –excusez-nous du peu !– nous en sommes à 534 % d'augmentation.

- sur le SAN, on ne sera pas loin des 10 %.

Ce qui devrait compter pour les élus qui ne devraient, d'ailleurs, avoir que cela en tête, c'est :

- premièrement, que nous ne sommes pas en recul politique, nous sommes au contraire, la cheville ouvrière et la pierre angulaire du SAN actuellement.

- deuxièmement, que nous devons obtenir encore plus de moyens pour permettre à notre commune de rattraper le retard qu'elle a depuis de nombreuses années.

- troisièmement, que je crois sincèrement que la cohésion de la Majorité est totale, complète. Comme je l'ai rappelé, qui, mieux que le Maire, peut et doit toujours veiller à cette cohésion ?

Je vous le dis, quand on a du pouvoir, on a plus de devoirs, et moins de droits. Cette phrase, je l'ai dite au SAN, je la fais mienne, c'est ce qui me guide dans la vie politique.

Pour finir, je pense que lorsque le bilan sera fait dans cinq ans par les uns et les autres, et surtout par les habitants, et que nous irons tous devant les urnes, ce sont les habitants justement qui trancheront. Nous avons un mandat qui doit durer et nous avons pris des engagements que nous tiendrons. Mais, pour cela il fallait faire un exercice que nous avons annoncé, c'est-à-dire réinvestir le domaine de la politique institutionnelle, changer les rapports de force à l'intérieur des institutions, travailler en collaboration avec l'ensemble des Communes mais tout en défendant nos intérêts, et enfin rechercher des financements, parce que les Miramasséens ont droit au rattrapage, mais ce droit-là ne se

décète pas, il se travaille, il est travaillé tous les jours avec tous les élus autour de cette table, et il faut aussi négocier sans cesse pour permettre à notre Commune de décoller.

L'important pour moi, c'est effectivement le poids réel politique de la Commune, c'est-à-dire sa capacité à se transformer, et ce qui compte vraiment, c'est cette capacité-là. C'est un long travail, on ne gagne pas toujours, mais la politique –et vous le savez autant que moi– c'est par moments des choix à faire. En tout cas, c'est un choix que l'on a fait en conscience, collectivement, c'est un choix assumé, il n'y a pas eu de bagarre, de discussion, c'est un choix que j'assume et qui permettra à la Commune de Miramas, avec ses quatre vice-présidents et le président de la Commission du Développement économique de l'Emploi, de la Politique de la Ville et de la Cohésion sociale que je suis, d'œuvrer en permanence et surtout pendant de nombreuses années pour investir ici pleinement et rattraper notre retard.

Je pense qu'il y aura d'autres réactions ? Monsieur MIKAELIAN ?

M. MIKAELIAN.- J'ai bien entendu votre intervention. Je précise à nouveau : ce n'est pas à l'homme que je m'adresse, c'est à la fonction. Le problème se pose par rapport à la fonction qu'il occupe en tant que Maire dans l'intercommunalité.

Je ne veux pas discuter s'il s'agit ou non d'indemnités, ce n'est pas mon problème, l'important est de voir comment va se situer le Maire de Miramas dans la hiérarchie, dans l'architecture du SAN pour peser du plus qu'il pourra dans l'intérêt des Miramasséens. L'objectif, c'est cela.

Sur tout le reste, tout ce que vous avez dit, à mon avis, Monsieur le Maire, vous devez faire de la politique, et comme j'en fais un peu, je dis qu'il faut parfois préciser les choses. Vous vous faites fort de dire que Miramas a eu une dotation supplémentaire de 710.000 €, et c'est vrai et c'est tant mieux, mais dans le même temps, Fos avait 1,5 M€. Si

l'on dit donc une chose, il faut dire l'autre, ce qui veut dire que les poids politiques de ce type de situations-là pèsent lourdement. Là aussi, ce n'est pas une question d'homme, parce que derrière ces milliers ou millions d'euros, il y a l'intérêt des gens. C'est tout cela pour ce qui nous concerne qui nous fait craindre que l'abandon de votre vice-présidence pose un problème dans l'intérêt de Miramas.

Pour le reste, j'ai bien écouté, il y a beaucoup de choses que je partage, mais sur le fond du problème, nous avons voulu marquer notre point de vue.

M. le MAIRE.- Je vous remercie. Comme vous faites beaucoup de politique, Monsieur MIKAELIAN, et avec beaucoup de débats amicaux et à chaque fois très précis, et en même temps avec beaucoup d'expérience, je tiens à vous dire ceci, car à chaque fois vous rappelez le montant des dotations des autres communes : il y a une règle dans le calcul d'attribution de ces dotations que je vous rappelle à chaque fois, mais, s'il faut que je vous la rappelle à nouveau, je vais le faire. Je n'ai pas inventé les règles...

M. MIKAELIAN.- Il faut changer la règle.

M. le MAIRE.- Mais changer la règle, c'est changer la loi, et surtout le rapport de force interne, parce que l'on ne peut pas dire ici, en écoutant des amis qui viennent d'ailleurs : « je me réjouis de leur entrée », et ne pas poser la question du poids politique. On ne peut pas dire qu'il faudrait mieux négocier, car nous sommes six communes ! Vous savez, la négociation, c'est toujours difficile. La dernière fois je vous l'ai dit, si vous aviez pris le temps –et je sais que vous êtes très occupé– de calculer, vous auriez vu que le montant de la dotation complète de la part du SAN est supérieure aux modes de calculs appliqués, parce que, d'une part, nous avons aussi obtenu –et je le dis devant l'Association des contribuables– une revalorisation que personne n'avait obtenue, c'est-à-dire que Miramas, chaque année, aura 84.000 € de plus de subventions,

et quand on fait la somme des deux, Monsieur MIKAELIAN, c'est plus que l'application stricte de la réalité du mode de calcul prévu par la loi.

A tous les anciens Maires qui savent, je pense, la complexité des discussions, qu'ils furent présidents ou vice-présidents du SAN, ils savent que le rapport de force et le rôle de Maire ne se mesurent pas au fait d'être vice-président : il se mesure par la capacité qu'il a avec l'ensemble des élus d'entraîner une dynamique, des projets et des rapports de force. En tant que Conseiller général, j'ai ce rapport de force, mais aucun de mes élus n'en pâtit. Au contraire, nous travaillons tous dans le même sens pour que ce rapport de force soit bénéfique pour Miramas. Mais, il ne faut pas simplement l'afficher, il faut aussi le dire clairement, et c'est pour cela que j'ai donné ces chiffres tout à l'heure.

Y a-t-il d'autres interventions à ce sujet ?...

- Situation des collèges de Miramas.

M. le MAIRE.- En ce qui concerne les collèges de Miramas, Madame DUMAS ?

Mme DUMAS.- Lors de la question 19, nous avons effectivement débattu des éléments qui pouvaient rendre la vie plus supportable aux uns et moins supportable aux autres, et de la nécessité à des moments donnés de leur vie, d'accompagner les gens et de faire de la prévention. Personnellement, je fais partie des gens qui pensent que l'éducation peut en effet anticiper beaucoup de choses et éviter des situations dramatiques.

Lorsqu'on parle d'éducation, de connaissances, on parle d'école, avec des valeurs profondes d'égalité, de justice sociale, qui doivent rester malgré tout le fondement de l'école républicaine, et la conception du métier de l'éducation dont sont porteurs de nombreux enseignants.

Durant de nombreux mois cette année, le monde de l'enseignement de la maternelle à l'université fut au cœur de l'actualité. Les réformes engagées dans notre pays heurtent de plein fouet le développement d'une véritable démocratisation et les principes mêmes du service public d'éducation et de recherche auxquels nous sommes tant attachés. Inutile de préciser là aussi l'incidence du traité de Lisbonne sur ce point. L'école est dans la tourmente libérale. Il s'agit donc d'en finir avec le plan LANGEVIN-WALLON qui préconisait une culture commune de haut niveau pour tous, de faire des économies, mais pas que des économies, d'adopter tout règlement au remodelage de notre école, afin qu'elle intègre dans ses contenus la flexibilité, la rentabilité, les contraintes de la concurrence.

A Miramas, Monsieur le Maire, nous venons d'apprendre qu'il était question de la fermeture d'une classe de 6^{ème} au collège LA CARRAIRE. Nous savons, considérant la situation de ce collège, que la fermeture d'une 6^{ème} induit probablement la mort de cet établissement. Un parent d'élève qui était là et qui a dû partir me disait tout à l'heure qu'il ne savait plus que faire. Les dérogations pour les fratries ont été refusées, des parents d'élèves vont avoir leurs enfants éparpillés aux quatre coins de la ville, sans compter l'impact psychologique des jeunes enfants qui vont commencer leur scolarité en sachant qu'ils ne la finiront pas là.

Nous ne pouvons pas admettre la fermeture d'un troisième collège sur la ville que cela soit LA CARRAIRE, CAMUS ou MIRAMARIS, peu importe, mais la ville a depuis longtemps trois établissements secondaires, et nous ne voyons pas pour quelles raisons il serait question de fermer cet établissement. Ce qui est d'autant plus grave et qui nous alarme encore plus, c'est que dans le même temps nous apprenons l'ouverture d'une classe de 6^{ème} dans le lycée professionnel FONTLONGUE, une antenne de LA PRESENTATION de Salon.

Aujourd'hui, on a du mal à penser, compte tenu des liens très étroits que le Conseil Général a avec les collèges, que l'on ferme un

collège sans que le Conseil Général ait eu à se prononcer. Je me tourne donc, Monsieur le Maire, vers le Conseiller général que vous êtes, et je vous demande quelle est votre position et quel fut votre discours lorsque vous avez été interpellé ?

Ensuite, la réalité du corollaire, à savoir l'ouverture de la classe de 6^{ème} en privé, existe bien, puisque 26 enfants sont inscrits, qu'il y a presque une deuxième classe au niveau des effectifs qui pourrait être ouverte.

Aujourd'hui, compte tenu des difficultés que vit l'école publique, dans le même temps dans notre ville assister à la mort du service public d'éducation et à l'ouverture d'un établissement privé, nous attriste dans un premier temps, nous interroge et, effectivement, vous pourrez compter sur notre combativité pour ne pas laisser faire les choses.

M. le MAIRE.- Je peux vous répondre globalement.

Mme DUMAS.- (Hors micro.)

M. le MAIRE.- D'accord, mais malheureusement.

D'abord en ce qui concerne l'histoire –sans « botter en touche », je vous le dis très clairement– il n'y a pas de décisions actées au Conseil Général. Le Conseil Général depuis quelque un an et demi, deux ans, a perdu beaucoup de pouvoirs dans le domaine de l'Education, et je vais vous en dire deux mots : depuis de nombreuses années le collège de LA CARRAIRE a subi au fur et à mesure du temps un certain nombre de perte de disciplines (latin, anglais, etc.), il y a eu un certain nombre de choses qui se sont faites, et nous nous sommes retrouvés avec une équipe pédagogique plus restreinte.

Je suis très attentif à ce que vous dites en termes de combativité, en termes de présence, nous en avons d'ailleurs discuté avant le Conseil d'administration du collège CARRAIRE il y a un mois avec l'équipe pédagogique, avec la directrice, avec des parents d'élèves qui étaient là, avec la FCPE qui a été la première association à prendre parti, nous avons passé un samedi soir avec les parents d'élèves au

centre SCHWEITZER pour discuter de cela, et ce qui nous a beaucoup marqués dans cette opération, c'est le fait que l'Etat essaye en permanence de se désengager et de chercher des moyens pour gagner de la masse salariale dans l'Education nationale.

Dans le tract que vous avez fait, vous parliez de 45.000 postes, je crois que l'on doit en être à 15.000 par an, ce qui est déjà important, mais je pense sincèrement que lorsqu'il y a moins d'effectifs, ils essaient de jouer sur les volumes.

Nous avons besoin, évidemment, vis-à-vis de l'Etat d'une mobilisation, nous avons surtout besoin aussi de faire un point, et lorsque nous en avons parlé avec M. MIKAELIAN à la Commission municipale, on lui avait dit qu'il nous manquait des données pour préparer la contre-attaque. Dire –et je suis prêt à le dire– que l'Etat se désengage de l'Education Nationale... Mesdames et Messieurs, si des parents d'élèves le découvrent ce soir, les instituteurs le savent, quant à eux, depuis de nombreuses années, mais sincèrement tout le monde le voit à tous les niveaux, et la bataille que nous avons menée sur les assistants d'éducation, par exemple, puisqu'il n'y en avait pratiquement plus et nous avons réussi à en sauver un sur la Maille III, est un exemple concret. Mais LA CARRAIRE est aussi dans une situation compliquée, et les trois collèges sont dans une situation où les effectifs globaux, a priori cette année, sont en baisse.

Je rappelle à tout le monde que le Conseil Général n'a aucun mot à dire sur les dérogations faites qui sont du seul ressort, depuis un an et demi ou deux ans, de l'Inspecteur d'Académie, et je reçois donc les parents d'élèves –je crois qu'il y a eu 17 refus– pour essayer de trouver une solution. Il me semble qu'il faut mettre les responsabilités où elles sont.

On avait dit lors de la Commission qu'il nous fallait réfléchir à un argumentaire, à avoir plus d'éléments, car on manquait d'informations par rapport à l'évolution des effectifs de la ville dans les années qui

viennent. On a soulevé le fait que LA CARRAIRE a des défauts, car, par exemple, des élèves sont encore dans des préfabriqués, et le nombre d'enseignants devenant de moins en moins important, cela posait problème ; nous avons donc perdu cette classe de 6^{ème}. Je suis allé voir les enseignants pour leur dire qu'on allait essayer de sauver cette classe de 6^{ème}, mais le problème, c'est que les dérogations ont été refusées : à partir de ce moment-là, le collège ne peut plus accueillir cette 6^{ème} ; c'est ce qui m'a été expliqué. Voilà où nous en sommes actuellement.

Je suis donc comme vous, nous sommes tous comme vous, nous allons même plus loin dans les discussions, nous en avons eu une très longue sur l'équilibre, sur le fait qu'il nous faut de toute façon maintenir un troisième collège à Miramas, c'est obligatoire au vu des éléments chiffrés que nous avons pu travailler, et au vu des prévisions d'ouverture de logements dans la ville en appliquant –et cela a été fait cette semaine par les services et par le directeur de cabinet, que je remercie– les taux légaux, notamment de l'INSEE pour estimer le vieillissement de la population, pour voir l'implantation de cette population, pour voir la capacité qu'ont les collèges de rassembler les enfants.

En tout cas, je le dis très clairement, il n'y a aucune décision de fermeture de LA CARRAIRE. Ce que j'ai dit, c'est que je pressens que l'Etat pousse à la fermeture de LA CARRAIRE par le fait qu'il y ait moins d'enfants et l'asphyxie presque quasi physique du nombre d'enseignants ; c'est très clair. Nous avons donc besoin de réfléchir à cela et de mettre des contre-mesures, et celles-ci, Madame DUMAS, c'est justement d'affirmer haut et clair –et nous allons vous proposer quelque chose dans ce sens– que le troisième collège à Miramas ne se discute pas, nous en avons besoin.

Maintenant vous savez, tout comme moi, que nous allons nous battre, nous allons rechercher ensemble des solutions, et j'avais proposé, ainsi que Gérard GERON d'ailleurs, à Claude MIKAELIAN que l'on ait un débat plus long sur cette question à la rentrée, que l'on prépare

tous ensemble l'évolution nécessaire des choses et en même temps notre capacité de réaction et de mise en place d'une politique dynamique, c'est-à-dire finalement de maintenir ce troisième collège qu'il nous faut absolument conserver, mais en même temps il nous faut un collège qui soit un peu plus moderne, parce que certaines choses sont quand même « limites ».

Ce que l'on voulait donc vous proposer ce soir, c'est de prendre une position commune, et pour ce faire je voudrais donc céder quelques instants la parole à Mme RODDE.

M. MIKAELIAN.- Monsieur le Maire, juste avant l'intervention de Mme RODDE, je voudrais aujourd'hui que vous puissiez nous dire –d'ailleurs, en aparté, vous nous avez dit que vous étiez Conseiller Général, que vous vous occupez de choses, je veux bien y croire, ce qui prouve que les titres, les fonctions sont importantes dans les instances– quelle est la position du Président du Conseil Général, Jean-Noël GUÉRINI des Bouches-du-Rhône sur cet aspect-là ? Je suis persuadé que vous êtes contre la fermeture du collège LA CARRAIRE, mais on ne gagnera que si politiquement on rassemble dans cette affaire-là, non seulement les parents d'élèves, les enseignants, mais aussi les politiques qui ont le pouvoir de décision : à ce jour, c'est le Conseil Général qui décide tout et qui fait tout dans les collèges, sauf de payer les enseignants. Donc, quelle est la position du Président du Conseil Général sur cette affaire-là ? Je souhaite connaître sa position.

M. le MAIRE.- Mme RODDE va justement vous la donner.

Mme RODDE.- Situation des collèges de Miramas : motion proposée par le groupe majoritaire « Pour Miramas » au Conseil Municipal :

La Ville de Miramas compte en 2008/2009 près de 1.300 collégiens scolarisés dans les trois collèges de la ville et ce chiffre ne fera que croître dans les années à venir compte tenu des nouveaux logements qui vont être réalisés.

Ainsi, on peut estimer les effectifs à près de 1.450 collégiens à la rentrée 2014/2015, soit plus de 480 enfants par collège en moyenne, et il n'y a aucune raison de croire que cette hausse des effectifs cessera.

Ces chiffres et le besoin de conditions d'étude de qualité prouvent la nécessité de disposer de trois collèges dans notre ville, car il serait totalement irréaliste et peu soucieux de la réussite scolaire des jeunes Miramasséens de concentrer autant de collégiens dans seulement deux collèges de taille réduite, dont l'un est en Zone d'Education Prioritaire.

C'est pourquoi le Conseil Municipal de Miramas :

- demande à l'Etat et au Conseil Général des Bouches-du-Rhône de prendre toutes les dispositions utiles pour prévoir dès à présent la construction d'un nouveau collège d'une capacité d'environ 500 places sur le territoire de la Commune de Miramas, plus particulièrement à l'ouest de la Commune où se situe l'essentiel des nouvelles urbanisations.*

- s'engage pour ce faire à mettre à disposition de l'Etat et du Conseil Général dans les meilleurs délais un terrain d'une superficie adaptée à la réalisation d'un tel nouveau collège, à proximité d'installations sportives complémentaires.*

- demande à l'Etat que le fonctionnement du collège LA CARRAIRE soit maintenu pendant la construction du nouveau collège.*

- demande à l'Etat de classer le collège MIRAMARIS « Ambition Réussite ».*

- mandate le Maire de Miramas et l'Adjointe au Maire déléguée à l'éducation pour solliciter une audience dans les meilleurs délais avec l'Inspecteur départemental de l'Education Nationale et avec le Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône.*

Voilà la motion qui vous est proposée.

(Distribution de la motion en séance.)

M. le MAIRE.- C'est une proposition qui, je crois, peut rassembler tout le monde. On l'a écrite en tenant compte des propos que nous avons eus lors de la Commission municipale.

Monsieur ROUBY ?

M. ROUBY.- J'ai écouté ce qu'a lu Mme RODDE, évidemment nous sommes tout à fait d'accord, nous avons envie de préserver un troisième collège public dans la ville de Miramas.

Mais, je ne comprends pas quelque chose : il y a souvent opposition entre le privé et le public, or je pense que ce sont des choses qu'il ne faut pas opposer. De fait que l'état soit laïc, la laïcité a automatiquement impliqué le privé, donc je ne sais pas s'il faut les comparer, s'il faut qu'ils se combattent. Mais, nous sommes républicains et évidemment nous sommes pour ces trois collèges.

Pour revenir sur le problème de sécurité, il me semble important que ces collèges n'accueillent pas trop d'élèves. Multiplier le nombre de collèges est donc important afin qu'il n'y ait pas trop de gens sur un même site, ce qui favorise, justement, les contacts, etc..

M. le MAIRE.- Nous avons rédigé cette motion en tenant compte des discussions que nous avons eues avec les enseignants, les parents d'élèves, et avec M. MIKAELIAN.

M. MIKAELIAN.- Monsieur le Maire, on prend connaissance de la motion, et après avoir bien écouté Mme RODDE, il me semble qu'il faut retravailler cette motion. Il nous semble qu'il manque des éléments, il faut faire référence dans cette motion au danger qu'il y a dans l'ouverture d'une 6^{ème} dans l'enseignement privé. Il faut que chacun soit mis devant ses responsabilités dans cette affaire-là. Mais comme on a envie de la voter avec vous, peut-on faire une interruption de séance d'un quart d'heure, on la travaille et on vous fait des propositions ?

(Rumeurs dans la salle.)

M. le MAIRE.- M. ROUBY demande la parole, je vais la lui donner et je vous réponds tout de suite, Monsieur MIKAELIAN.

M. ROUBY.- Je pense que confronter le public et le privé en permanence n'est pas la solution. Je pense qu'il faut préserver trois établissements publics dans la ville de Miramas, c'est nécessaire, en discuter, bien sûr, mais il faut également penser que des gens préfèrent autre chose, qu'il y a une demande et qu'il faut aussi satisfaire cette demande. Je ne pense pas que l'ouverture d'une 6^{ème} dans le privé engendre la fermeture d'un collège, sincèrement. Je le répète, il faut tenir compte de tout le monde et de la volonté de chacun.

M. le MAIRE.- Je voudrais dire à Monsieur MIKAELIAN et à Mme DUMAS que pour avoir eu une extension du collège privé de LA PRESENTATION de Salon-de-Provence à FONTLONGUE à Miramas, ils n'ont pas besoin d'avoir une convention spécifique avec le rectorat.

Pour la création d'un collège privé, notamment avec la 6^{ème} qui s'ouvre, il n'y aurait a priori que 5 ou 7 élèves de Miramas sur les 25 de cette classe dont l'objectif est, a priori également, annoncé pour permettre à ceux qui habitent Istres et Saint-Mitre de ne plus aller à Salon où ils sont en grand nombre.

Cela étant dit, pour créer un collège, Monsieur MIKAELIAN, Madame DUMAS, il y a un dépôt qui s'appelle le permis de construire, et il se trouve que nous pensons – et nous l'avons dit très clairement au diocèse qui est venu nous voir – qu'il n'y a pas le volume nécessaire ni la place de créer un collège privé à Miramas. Si nous n'avons pas indiqué ce point-là, c'est parce que nous voulions l'unanimité partagée de ce document pour pouvoir défendre une position commune étant que dans Miramas il y a nécessairement la place pour trois collèges publics, laïcs et gratuits. Je pense que c'est cet objectif-là que nous souhaitons avoir.

M. MIKAELIAN.- On aurait dû prendre la coupure ensemble, car je voulais parler de service public, de laïcité, d'équité, de fondement de la république. Il faut que l'on soit très fort dans cette affaire-là, c'est

pour cela que je vous demandais un quart d'heure d'interruption de séance...

(Rumeurs dans la salle.)

M. MIKAELIAN.- ...Pour pouvoir compléter cette motion et la faire adopter par votre équipe. Si vous souhaitez nous rassembler sur cette motion, on n'est pas à un quart d'heure près, même si M. GUILLEMONT vous propose de faire l'inverse. Si vous souhaitez tout simplement en rester à ce texte-là... On verra bien.

M. le MAIRE.- Je pense qu'un petit quart d'heure... Mais, je crois qu'il faut vraiment que l'on garde à l'esprit que l'objectif n'est pas de faire –parce que l'on partage tous ces valeurs– un panégyrique complet : l'objectif est de « taper là où cela fait mal », c'est-à-dire par rapport à l'évolution de la population, des effectifs, par rapport à la réalité du troisième collège, et à la nécessité de le construire.

On prend dix minutes pour travailler dessus. Souhaitez-vous que l'on travaille ensemble ?

M. MIKAELIAN.- On va travailler seul.

M. le MAIRE.- D'accord. On suspend donc le Conseil municipal pendant dix minutes.

(22h20, Suspension de la séance du Conseil municipal.)

(Mlle DEFFOBIS quitte le Conseil municipal ; par voie de conséquence Mme FETTACHE est considérée comme absente)

(22h40, Reprise de la séance du Conseil municipal.)

M. le MAIRE.- La parole est donnée à M. MIKAELIAN.

M. MIKAELIAN.- On a retravaillé la motion rapidement. Cela dit, sur la forme, il aurait été bien que l'on démarre le Conseil municipal avec ce débat, puisque vous avez accepté que la question soit mise à l'ordre du jour, cela aurait permis d'avoir une assistance plus nombreuse, notamment des parents d'élèves qui étaient là et qui ont dû partir.

On vous propose, Monsieur le Maire, quant à cette motion d'ajouter à la fin du troisième paragraphe, ceci : « *D'autant plus, que ces trois collèges existent depuis 35 ans dans notre ville alors que celle-ci ne comptait que 15.000 habitants* ». Il paraîtrait étonnant aujourd'hui alors que l'on dépasse les 25.000 habitants que l'on arrive à supprimer un collège.

M. le MAIRE.- Monsieur ROUBY ?

M. ROUBY.- Cela ne pose pas de problème, sauf que l'on risque de nous dire que les gens d'Eyguières venaient sur Miramas, et que maintenant Eyguières a un collège. Il faut donc y faire attention.

M. MIKAELIAN.- Je comprends, mais là aussi, Monsieur ROUBY, vous mettez en cause le Conseil Général.

M. ROUBY.- Pas du tout. Il est peut-être préférable que les gens d'Eyguières puissent rester à Eyguières, et qu'il n'y ait pas de transport, ne serait-ce que pour la qualité de vie des enfants qui vont au collège.

M. MIKAELIAN.- Mais de 15.000 habitants à l'époque à plus de 25.000 maintenant, il y a quand même une marge. D'accord ?

M. ROUBY.- Oui, il n'y a pas de problème, mais il faut faire attention.

M. le MAIRE.- On rajoute donc à la fin du troisième paragraphe la phrase que vous venez d'indiquer.

Pour information, on a précisé qu'un des collèges était en « Zone d'Education Prioritaire », parce que le volume d'élèves par classe est limité. D'ailleurs, nous allons faire en sorte que le collège MIRAMARIS soit classé « Ambition Réussite », ce qui donnera encore plus de moyens.

M. MIKAELIAN.- Ensuite, après le deuxième point de l'énumération, on rajouterait un paragraphe qui concerne ce qui se passe dans l'enseignement privé : « *Aujourd'hui, il y a danger, l'enseignement*

privé implante une 6^{ème} dans notre ville ». C'est pour appuyer le bien-fondé de notre motion et de notre demande.

M. le MAIRE.- Monsieur ROUBY ?

M. ROUBY.- Je reviens sur notre position, je pense que l'on n'a pas à opposer le public et le privé, ce n'est pas nécessaire ; c'est juste une question de principe, mais ce n'est pas nécessaire.

M. GUILLON.- A qui va-t-on envoyer cette motion ?

M. le MAIRE.- A l'Etat et à tous les Miramasséens.

M. GUILLON.- Je le sais, mais ce que je veux dire, c'est : quel est le but recherché ?... C'est de maintenir LA CARRAIRE, bien sûr. Alors, pensez-vous, en disant à l'Etat que le privé va faire un collège, que cela va le décider à en construire un ? Ne craignez-vous pas plutôt qu'il se dise que puisque le privé fait un collège, il va fermer le sien ?

Je fais aussi de la politique, mais ici je suis dans ma ville, et ce que je veux, c'est que CARRAIRE reste ouvert et, vu son état, qu'on le restaure. Sincèrement, je ne suis pas sûr que le fait d'indiquer que le privé risque d'ouvrir un collège soit un argument qui va inciter le Recteur d'Académie à créer un collège. C'est uniquement cela.

M. MIKAELIAN.- D'accord.

Puis-je dire un mot, Monsieur le Maire, quant à l'intervention de Jean GUILLON ?

M. le MAIRE.- Tout à fait, là on est en Conseil ouvert.

M. MIKAELIAN.- D'accord. La première question que vous avez posée était intéressante, c'est-à-dire : « A qui envoyez-vous cette motion ? ». Bien sûr à l'Etat, bien sûr au Conseil Général, et j'ai apprécié la réponse du Maire qui a dit : « A tous les Miramasséens ». Ne rêvons pas, la motion, aussi belle soit-elle, ne suffira pas. Il faudra l'action, la mobilisation, le rapport de force. L'objectif est de faire prendre conscience aux Miramasséens du danger qu'il y a à travers la fermeture de cette 6^{ème} et l'ouverture d'une 6^{ème} dans le collège privé. Je comprends M. ROUBY,

parce que si certains ont envie d'aller dans le collège privé, je le regrette, mais c'est leur droit.

Cela étant dit, le service public de l'enseignement, c'est important et il faut qu'on le défende, et on le défendra d'autant mieux que les Miramasséens prendront conscience de l'enjeu et se mobiliseront. C'est de cette façon que l'on gagnera, ce n'est pas avec une belle motion aussi bien écrite soit-elle. L'objectif c'est de faire prendre conscience aux Miramasséens du danger qu'il y a derrière ces fermetures d'un côté et ces ouvertures de l'autre.

M. GERON.- Nous sommes actuellement confrontés à deux difficultés dans les établissements de second degré de la ville.

La première, c'est la situation du collège CARRAIRE et les conséquences qu'aurait la fermeture de ce collège pour un certain nombre de populations de la ville.

Le deuxième problème est un problème qui est beaucoup plus ancien et peut-être beaucoup plus difficile, parce qu'il pèse sur énormément de familles de cette ville, c'est la situation du collège MIRAMARIS. Je ne partage donc pas le point de vue de Jean GUILLON, parce que nous devons à la fois régler le problème du collège CARRAIRE, mais nous devons aussi régler celui du collège MIRAMARIS.

M. GUILLON.- Je n'ai pas dit le contraire.

M. GERON.- L'ouverture d'un collège privé fait peser de graves menaces sur le collège MIRAMARIS qui, je le dis, est en très grande difficulté. Même s'il n'y a actuellement que 7 élèves Miramasséens inscrits dans la 6^{ème} privée, c'est un appel d'air qui va se créer, et si par exemple –parce qu'on le sait, puisque l'on peut tout se dire– certains enseignants du collège MIRAMARIS émettent cette hypothèse –sans vouloir de mal au collège CARRAIRE– que la fermeture du collège CARRAIRE et le fait de n'avoir que deux collèges permettrait de rééquilibrer les populations –c'est un calcul qui mérite aussi d'être mis sur la table et qu'on rejette dans cette motion– cela montre bien que le

problème est réel : la chute d'élèves inscrits au collège MIRAMARIS crée d'énormes problèmes à cet établissement !

Je ne serai pas de ceux qui pleureront pendant des années devant les enseignants et les parents d'élèves du collège MIRAMARIS en disant : « On est derrière vous ! ». Il ne faut pas être derrière eux, mais devant ! Et être devant c'est, de mon point de vue, s'opposer catégoriquement à l'ouverture d'un collège privé dans cette commune, parce que ce n'est pas le collège CARRAIRE, ou la population de ce collège, qui en pâtira, c'est le collège MIRAMARIS qui est dans une situation très compliquée.

90 % de la population de ce collège, souffrent des plus grandes difficultés, et forcément ces difficultés sociales sont entrées dans les établissements scolaires.

Le collège MIRAMARIS n'en peut plus, ce collège est en danger ! Le Conseil Général fait tous les efforts qu'il peut faire pour aider le collège sur des projets, mais quand on est enseignant, on sait bien que tel projet de telle classe qui va faire, par exemple, de la chorale, cela aide évidemment, sauf que cela ne contribue pas à la réussite scolaire, et que s'il s'ouvre un collège privé, inévitablement –et on le sait tous– des familles, devant l'inquiétude du potentiel de réussite de leur enfant dans le collège MIRAMARIS, feront, sans forcément être des curaçonniers, le choix de l'école privée pour que leur petit réussisse.

Il y a des villes dans lesquelles le Recteur refuse l'implantation d'un collège privé. Il y a des demandes qui sont faites et le Recteur les refuse. C'est donc la question que je me pose : dans ce texte, ne devons-nous pas tout simplement, puisqu'on demande à l'Etat de classer le collège MIRAMARIS « Ambition Réussite », lui demander aussi de ne pas accepter la demande d'ouverture d'un établissement secondaire privé sur la commune de Miramas ? Si je le dis, ce n'est pas parce que je veux mener un combat contre le privé, c'est parce que la situation scolaire de cette ville du point de vue des collèges est très particulière : nos

populations, et notamment celles qui ont les plus grandes difficultés ne sont pas réparties de manière égale sur l'ensemble du territoire communal, c'est ainsi, c'est l'histoire qui a construit les choses ainsi, l'histoire du développement urbain de cette commune. Il y a des endroits où des gens vivent de grandes difficultés, par exemple dans le quartier de l'école CARRAIRE, mais il y a une telle densité de difficultés que je pense, –et c'est un point de vue très personnel– que l'ouverture d'un collège privé nous amènera, dans les quatre ou cinq ans qui viennent, à devoir gérer des difficultés insurmontables au collège MIRAMARIS.

Mme DUMAS.- Vous signaliez le fait que le Recteur peut s'opposer à l'ouverture d'un collège privé, et je répondrai par ce biais à M. ROUBY : là, il fait mieux, non seulement il ne s'oppose pas, il ferme une 6^{ème} dans le public et donne l'autorisation d'une ouverture dans le privé.

M. ROUBY.- Ce n'est pas cela.

Mme DUMAS.- Si, et il ne s'agit pas d'opposer le public au privé, là c'est le privé qui est en train de se substituer au public. Ce n'est pas pareil ! Si on laisse faire, c'est cela qui va se passer.

D'autre part, quant à la situation de MIRAMARIS, je partage complètement ce qu'a dit M. GERON : ceux qui pensaient que la fermeture du collège LA CARRAIRE pouvait permettre une mixité au collège MIRAMARIS... Les choses sont beaucoup plus compliquées que cela, et effectivement c'est (inaudible) du privé, on le voit et on le mesure ce soir.

M. ROUBY.- Je comprends que l'on puisse avoir des avis politiques différents, c'est tout à fait normal. Ce qui me gêne, c'est que si en Conseil municipal ces avis viennent d'enseignants, il se peut que cela soit non objectif ou pas suffisamment objectif. Il faut savoir –comme le disait, M. le Maire– raison garder de la même façon.

D'autre part, M. le Maire faisait fort justement remarquer que la création d'un collège, c'est une chose, et que l'extension d'une classe en est une autre. Pour l'instant, on en est à l'extension d'une classe.

Pour ma part, je tiens à cette motion par rapport au public et si on ne le mélange pas avec le privé. Maintenant, si vous voulez faire une autre motion sur le privé, vous faites deux motions : une qui propose la création de ce collège sans parler du privé, et je serai d'accord pour la voter, bien évidemment, car je tiens à ce troisième collège, et vous en faites une seconde contre le privé, et à ce moment-là je ne la voterai pas.

Je pense que pour régler le problème, vous pouvez procéder de cette façon-là, vous affirmez votre position politique, nous affirmerons la nôtre, et nous serons tous ensemble sur Miramas et pour les enfants de Miramas pour les trois collèges publics.

M. GERON.- Puis-je vous poser une question, Monsieur ROUBY ?

M. ROUBY.- Bien sûr.

M. GERON.- Les élèves qui seront en 6^{ème} à la rentrée dans un collège privé, dans quel collège seront-ils en 5^{ème} ?... Il faudra ouvrir une 5^{ème} !

M. ROUBY.- Je vais vous donner une réponse. Je prends mes enfants : ma fille qui a 5 ans est dans le privé et mon fils qui a 12 ans qui est dans le public, et il est à LA CARRAIRE, parce que je trouvais, sous notre municipalité, qu'il était important de préserver le collège LA CARRAIRE. Je suis donc capable de diversifier malgré ma préférence, car mon intention première était de le mettre dans le privé à Salon, mais dans l'intérêt de Miramas et des Miramasséens, je l'ai mis dans le public. Je veux dire par là que chacun peut faire un effort et qu'il faut savoir raison garder. Maintenant, vous pouvez regarder où sont inscrits mes enfants, vous verrez que je vous dis la vérité.

Autre chose, ma fille a 5 ans, elle croit encore au Père Noël : j'aime qu'il y ait des sapins de Noël. Mais à 12 ans, mon gamin ne croit plus au Père Noël et s'il n'y a pas de sapin de Noël, cela ne me gêne pas.

M. le MAIRE.- J'espère quand même que vous lui mettez un sapin de Noël !

M. ROUBY.- Comme parfois le fait qu'il y ait des sapins de Noël pose problème en Conseil municipal...

M. le MAIRE.- Pour l'instant, Monsieur MIKAELIAN, on met donc ce point en suspens, d'accord ?

M. MIKAELIAN.- D'accord.

M. le MAIRE.- Y a-t-il autre chose ?

M. MIKAELIAN.- J'avais effectivement une dernière modification qui était de rajouter avant le dernier point de l'énumération : « *Défendons ensemble les valeurs profondes d'égalité et de justice, et de laïcité qui doivent rester le fondement de l'école républicaine.* » Cela devrait faire un consensus, y compris avec M. ROUBY.

M. le MAIRE.- Sur cette phrase, on est tous d'accord, c'est le fondement même de l'école laïque, publique et gratuite.

M. MIKAELIAN.- Mais, c'est bien de le rappeler.

Mme FLEURY.- Toutes les phrases de l'énumération commencent par : « demande », « s'engage », « mandate », on ne peut donc pas mettre « défendons ». Cela devient un slogan, donc soit on la met en titre, soit on l'indique différemment.

M. le MAIRE (s'adressant à M. MIKAELIAN).- Sommes-nous d'accord pour la mettre ailleurs ?

(M. MIKAELIAN acquiesce d'un signe de tête.)

M. le MAIRE.- Il nous reste donc la question de l'ouverture d'une classe de 6^{ème}. Je pense, bien sûr –et nous en avons parlé avec les parents d'élèves– que la concomitance est catastrophique. Si l'ouverture d'une 6^{ème} avait été faite dans trois ou quatre ans, parce qu'il y a

beaucoup d'élèves à LA PRESENTATION et parce que l'on avait notre troisième collège, personne n'aurait fait la jonction.

En ce qui nous concerne, je vous l'ai dit tout à l'heure, et sans vouloir éveiller quelque guerre que cela soit, je pense que la place d'un troisième collège n'offre pas, y compris à l'établissement privé, la capacité d'accueillir. Ce que je sais par contre, c'est que créer une extension de 6^{ème} va appeler l'année prochaine une extension de la 5^{ème}, de la 4^{ème} et de la 3^{ème}.

Mme DUMAS.- Ils ont de la place !

M. le MAIRE.- Oui, parce qu'ils perdent des élèves.

Par contre, la création d'un collège nécessite deux agréments –certes, nous ne sommes pas au Gouvernement, c'est pour cela que je souhaite que vous signiez avec nous, Monsieur ROUBY– qui sont :

- premièrement, un agrément du Recteur,
- deuxièmement, le permis de construire.

En ce qui concerne ce permis de construire, si nous avons indiqué que nous voulions ce nouveau CARRAIRE, moderne, écologiquement acceptable, vous pensez bien qu'on ne va pas le mettre où il y a le plus de monde actuellement qui s'implante, et forcément il y a des terrains du côté de FONTLONGUE qui peuvent être réservés dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, ce qui ne nous a pas échappé, d'ailleurs nous les avons prévenus, poliment, mais fermement.

La question qui vous est posée maintenant, Monsieur MIKAELIAN et Monsieur ROUBY, c'est que soit on le met dans le texte et nous aurons une large majorité, mais pas l'unanimité, soit on fait deux motions : on maintient le texte tel qu'il est proposé avec les amendements de M. MIKAELIAN et on a l'unanimité, et ensuite on fait un autre texte et là, Monsieur ROUBY, vous ne le voterez pas.

M. ROUBY.- Tout à fait.

M. le MAIRE.- Je ne cherche pas l'unanimité pour l'unanimité, mais je pense qu'il y a un certain nombre de dossiers –même si de temps en temps, et c'est logique, c'est la démocratie et à la rentrée on aura le grand débat de l'ANRU– sur lesquels on peut forcément se retrouver.

Il y a là une volonté commune qui émerge. L'important est que l'on ait tous les groupes politiques représentatifs de la ville de Miramas dans un seul et même texte pour essayer d'influencer, de pousser, de réveiller la population et nos partenaires, parce qu'il va y avoir les vacances. Peut-on faire un effort pour avoir l'unanimité ?... La proposition de la Majorité était d'aller vers cela, et on n'a pas biaisé comme vous l'avez vu dans le texte, on y va clairement.

Mme DUMAS.- Ne pas parler du privé, à mon sens, c'est faire une photographie où est masquée une partie de l'objet photographié. C'est le contexte qui pose question, et dans celui-ci il y a effectivement la fermeture d'une classe et l'ouverture d'une autre, privée, qui aura des répercussions sur les autres établissements publics.

M. le MAIRE.- Je suis d'accord sur le fond, il y a concomitance, mais à un moment donné, il y a des compromis à faire pour avoir un objectif commun.

Mme DUMAS.- Monsieur le Maire, je pourrais être dans une assemblée avec un enjeu très important, par exemple la création d'un lycée, je ne pourrai jamais m'entendre avec mon nouveau ministre de l'Education Nationale, Luc CHATEL : c'est impossible !

M. le MAIRE.- Mais, je ne vous demande pas de vous entendre avec Luc CHATEL !

Mme DUMAS.- On est effectivement sur un point politique là, une position politique, manifestement.

M. le MAIRE.- Elle n'est pas, me semble-t-il, de nature irréversible. Il fait une proposition alternative en disant qu'il signe le texte global, y compris avec la phrase importante que Claude MIKAELIAN a

rappelée, c'est-à-dire l'attachement à l'école publique, laïque et républicaine, c'est fort quand même. Donc je pense que si l'on avait cette phrase en introduction, à l'évidence la déduction se fait, mais il nous faut l'unanimité.

M. MIKAELIAN.- Il est embêtant que vous nous demandiez, nous, groupe de Gauche, de baisser la barre pour avoir l'unanimité, mais comme vous le dites, on parle à cœur ouvert puisque le Conseil municipal est ouvert : sincèrement, il y a nécessité d'avoir une mobilisation de nos populations sur cette affaire-là, et marquer le danger de la fermeture du collège CARRAIRE par, tout simplement, l'ouverture d'une première classe de 6^{ème} dans le privé, je crois que cela va faire prendre conscience de la situation à tous ceux qui sont attachés au service public d'éducation, non pas par anticléricalisme ou autre, mais parce qu'il y a un véritable danger, et la concomitance ne tombe pas du ciel.

On vous a proposé cette phrase : « *Aujourd'hui, il y a danger, l'enseignement privé implante une 6^{ème}* »... Je partage ce qu'a dit Gérard GERON, le danger derrière, c'est le collège, mais on ne peut pas non plus tirer trop fort la sonnette d'alarme pour rester dans le consensus que vous souhaitez. On tient à cette proposition-là, il me semble qu'elle est acceptable de la part de votre majorité.

M. le MAIRE.- Comme tous les élus ici, nous n'avons qu'un seul objectif, c'est d'amener la décision de la construction du nouveau CARRAIRE et de maintenir nos trois collèges. On a donc un objectif commun.

Pour notre part, nous savons ce que nous allons faire : nous ne donnerons pas le permis de construire, et nous avons déjà dit, avec Maryse RODDE, très clairement lors de l'entretien que l'on a eu avec le diocèse, que l'on respectait les choix de chacun, mais que dans la ville de Miramas la situation des trois collèges de la ville posait un énorme problème. On l'a dit, on l'a fait, et je viens de le dire maintenant, on n'a pas besoin de s'en cacher, chacun ayant des choix personnels à faire. Ce qui

nous incombe ce soir, c'est aussi d'avoir, d'une façon générale, une position commune, tout groupe politique confondu, qui va vers ce que les parents d'élèves et les enseignants nous demandent, c'est-à-dire le maintien des trois collèges. Mais en même temps il ne faut pas se leurrer, car ce maintien va aussi poser plus tard la question du découpage, etc., qu'il faudra bien faire sachant qu'en plus l'Etat s'amuse avec les dérogations, puisque, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, il n'y a plus que le Recteur qui décide, les Mairies ne comptent plus. C'est clair, il l'a fait ainsi.

Je ne demande pas à l'autre parti de la Gauche un effort, je ne demande pas au groupe de M. ROUBY un effort, mais je demande que l'on fasse tous ensemble un effort pour aller dans un premier temps –je dis bien « dans un premier temps »– vers une unanimité du Conseil municipal tout en affirmant notre opposition farouche à la création d'un collège privé. C'est ce que je pense.

M. GUILLEMONT.- Pour essayer de trouver une sortie qui nous permette à tous de signer ce texte, mais qui permette effectivement de faire une référence au projet de création d'une 6^{ème} privée, ce qui me paraît trop fort dans votre proposition de texte, c'est de parler de danger : on est sur les mêmes positions politiques et idéologiques par rapport à cette question de l'enseignement privé, mais pour que le groupe d'opposition de droite puisse se joindre à nous, je vous propose que l'on mette : « *Aujourd'hui, il y a un facteur d'affaiblissement nouveau avec la création d'une 6^{ème} privée* », en tout cas, avoir une terminologie qui soit un peu moins brutale et un peu plus politique, de façon que cela ne soit pas dit de manière si dure.

M. ROUBY.- Juste une petite remarque, notre position est d'accepter les deux, c'est-à-dire aussi bien le public que le privé, donc on a quand même une position très large, et je ne pense pas que le public doive entrer dans le privé, et vice-versa.

(S'adressant au groupe d'Opposition de Gauche) Votre position est quand même figée sur cette question. Je proposais simplement qu'il y ait deux motions différentes, parce qu'il est important pour les Miramasséens que l'on ait ce troisième collègue.

Par ailleurs, il me semble que vous avez réussi à ajouter des choses, vous pouvez donc aussi comprendre que l'on n'accepte pas tout.

M. MIKAELIAN.- On est figé et on a raison de l'être.

M. ROUBY.- C'est votre point de vue.

M. MIKAELIAN.- Tout à fait : deux motions n'auraient pas le poids auprès des populations que doit avoir une motion ciblant tous les problèmes.

En ce qui concerne la proposition de Gérard GUILLEMONT, si cela peut faire le consensus auquel tient le Maire, c'est-à-dire de remplacer le mot « danger » par un mot équivalent, on n'a rien contre, mais encore faut-il que cela fasse consensus : j'ai le sentiment que pour M. ROUBY, ça ne le fera pas. Donc, Monsieur le Maire, il faut choisir.

M. le MAIRE.- J'ai toujours choisi !

M. MIKAELIAN.- Mais, là, il faut choisir : soit un consensus avec les Divers Droite, l'UMP, soit un consensus avec l'Opposition de Gauche.

Mme GIMENES.- On est à gauche ?

M. MIKAELIAN.- Et le MODEM, avez-vous dit ?

Mme GIMENES.- Non !

M. MIKAELIAN.- Si vous dites qu'il y a le MODEM, il y a danger, parce que le PS, le MODEM...

(Rires du Maire.)

Mme GIMENES.- Je n'ai pas dit cela !

M. ROUBY.- Monsieur le Maire, je pense que notre position est claire, on a exprimé notre point de vue. Je pense aussi qu'en se prononçant à la fois pour le public et le privé, on ne peut pas être plus

ouvert, et que notre groupe n'a pas à faire marche arrière, justement parce que l'on est suffisamment ouvert et que l'on n'entrave pas du tout cette motion, d'autant plus qu'au départ vous n'en parliez pas du tout.

M. GUILLEMONT (s'adressant à M. ROUBY).- J'ai écouté très attentivement ce qu'a dit Gérard GERON concernant la situation des collèges à Miramas et singulièrement du collège MIRAMARIS, et j'adhère complètement à sa démonstration : même si en bon républicain qui respecte la loi telle qu'elle existe actuellement, on ne peut pas s'opposer à la création ça et là d'un établissement d'enseignement privé, il n'en reste pas moins qu'il existe une situation difficile à Miramas, une situation sociale, scolaire, extrêmement grave au collège MIRAMARIS. On ne peut donc pas d'un côté dire que l'on est pour qu'il y ait trois collèges publics à Miramas, et en même temps accepter une situation d'extension de classe dans un établissement privé qui mène à la destruction d'un des trois collèges. A un moment donné, je crois qu'il faut être un peu responsable...
(Suite des propos couverts par ceux de M. ROUBY.)

M. ROUBY.- Notre responsabilité est dans la diversité.

Mme DUMAS.- Ce soir, le débat ne se pose pas là. Il y a un lien de cause à effet. Le débat de ce soir n'est pas d'opposer le public et le privé.

M. le MAIRE.- Je vais demander à M. ROUBY de faire un effort. J'ai une proposition qui consisterait à mettre une phrase dans ce genre : « *L'implantation d'une 6^{ème} du collège privé de LA PRESENTATION à Salon-de-Provence sur la ville de Miramas rend possible la fermeture du collège LA CARRAIRE* ». J'essaie de trouver un point commun : nous affirmons bien que la 6^{ème} du collège LA PRESENTATION à Salon qui s'ouvre à Miramas au même moment où nous avons des difficultés en termes d'effectifs ponctuels à LA CARRAIRE affaiblit la situation des collèges de la ville, et notamment de LA CARRAIRE.

Mme DUMAS.- Je crois qu'on le dit sur notre tract justement.

M. le MAIRE.- Je viens de dire quelque chose qui lui convient.

Mme DUMAS.- Elle fait plus que de l'affaiblir, elle induit la fermeture de ce collège.

M. le MAIRE.- Sur cette position sommes-nous d'accord ?

M. MIKAELIAN.- On souhaitait que soit mentionné le privé dans cette motion, il y est à votre façon, et de façon...

M. le MAIRE.- Sociale démocrate... Je plaisante !

M. MIKAELIAN.- Puisque vous le dites, je confirme.

On est d'accord ainsi.

M. le MAIRE.- Très bien. On peut donc présenter le texte de cette façon :

La Ville de Miramas compte en 2008/2009 près de 1.300 collégiens scolarisés dans les trois collèges de la ville et ce chiffre ne fera que croître dans les années à venir compte tenu des nouveaux logements qui vont être réalisés.

Ainsi, on peut estimer les effectifs à près de 1.450 collégiens à la rentrée 2014/2015, soit plus de 480 enfants par collège en moyenne, et il n'y a aucune raison de croire que cette hausse des effectifs cessera.

Ces chiffres et le besoin de conditions d'étude de qualité prouvent la nécessité de disposer de trois collèges dans notre ville, car il serait totalement irréaliste et peu soucieux de la réussite scolaire des jeunes Miramasséens de concentrer autant de collégiens dans seulement deux collèges de taille réduite, dont l'un est en Zone d'Education Prioritaire. D'autant plus, que ces trois collèges existent depuis 35 ans dans notre ville alors qu'elle ne comptait que 15.000 habitants.

Attachés à défendre les valeurs profondes d'égalité et de justice, et de laïcité qui doivent rester le fondement de l'école républicaine.

C'est pourquoi le Conseil Municipal de Miramas :

- demande à l'Etat et au Conseil Général des

Bouches-du-Rhône de prendre toutes les dispositions utiles pour prévoir dès à présent la construction d'un nouveau collège d'une capacité d'environ 500 places sur le territoire de la Commune de Miramas, plus particulièrement à l'ouest de la Commune où se situe l'essentiel des nouvelles urbanisations.

- s'engage pour ce faire à mettre à disposition de l'Etat et du Conseil Général dans les meilleurs délais un terrain d'une superficie adaptée à la réalisation d'un tel nouveau collège, à proximité d'installations sportives complémentaires.

- demande à l'Etat que le fonctionnement du collège LA CARRAIRE soit maintenu pendant la construction du nouveau collège.

- demande à l'Etat de classer le collège MIRAMARIS « Ambition Réussite ».

- considère que l'implantation de la classe de 6^{ème} du collège privé de LA PRESENTATION de Salon-de-Provence sur la ville de Miramas affaiblit la situation des collèges publics de la ville et particulièrement le collège LA CARRAIRE.

- mandate le Maire de Miramas et l'Adjointe au Maire déléguée à l'éducation pour solliciter une audience dans les meilleurs délais avec l'Inspecteur départemental de l'Education Nationale et avec le Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

Sommes-nous d'accord avec ce texte ?

M. MIKAELIAN.- On est d'accord ?

M. ROUBY.- Oui.

M. le MAIRE.- Mesdames et Messieurs, nous passons au vote : qui est pour ?...

La motion est adoptée à l'unanimité.

M. le MAIRE.- Je vous remercie.

M. MIKAELIAN et M. ROUBY, il faut que vous restiez un instant pour finaliser les choses. Quelqu'un a-t-il pris des notes ?

Mme FONTIANE, sténotypiste .- Oui, moi.

M. le MAIRE.- C'est très bien, ainsi on aura la totalité du texte.

Bonnes vacances pour ceux qui en prennent.

La séance est levée à 23 heures 15.

Le Président de séance

Le Secrétaire de séance

Frédéric VIGOUROUX

Marie-Pierre VIAL